

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1344^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 30 septembre 1965,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

	<i>Pages</i>
<i>Discours de M. Quirós (El Salvador)</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Shtylla (Albanie)</i>	<i>3</i>
<i>Discours de M. Shearer (Jamaïque)</i>	<i>10</i>
<i>Discours de M. Sapena Pastor (Paraguay)</i>	<i>14</i>
<i>Intervention du représentant de Chypre</i>	<i>17</i>
<i>Intervention du représentant du Royaume-Uni</i>	<i>19</i>
<i>Intervention du représentant de la Turquie</i>	<i>20</i>

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

En l'absence du Président, M. Al-Rhashid (Koweït) prend place au fauteuil présidentiel.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. QUIROS (El Salvador) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi tout d'abord, un nom de mon gouvernement et de ma délégation comme en mon nom propre, de féliciter le Président de son élection à la présidence de cette session et de l'appui extraordinaire que l'Assemblée générale lui a apporté, non seulement par un vote presque unanime, mais aussi par les expressions d'estime personnelle formulées par les orateurs qui m'ont précédé et auxquelles nous nous associons sincèrement, reconnaissant en lui à juste raison l'intellectuel et l'homme d'Etat, aux mérites éminents et l'illustre représentant du noble peuple italien.

2. Avec mes chaleureuses félicitations, je voudrais dire au Président, au nom de ma délégation, qu'il peut compter sur notre collaboration la plus constante et la plus déterminée, convaincus que nous sommes qu'il saura conduire avec sûreté les travaux complexes de la présente session. Il peut être certain que nous partageons les préoccupations qu'il ressent en cette heure difficile que traverse l'humanité et que nous prenons notre part des responsabilités qui nous incombent à tous si nous voulons vaincre les obstacles qui s'opposent à la réalisation des buts de notre Organisation.

3. El Salvador est également heureux de souhaiter aujourd'hui la bienvenue aux trois pays qui viennent d'entrer dans notre grande famille de nations, les Etats souverains de Gambie, des Iles Maldives et de Singapour. Il m'est agréable de leur adresser nos cordiales félicitations, de former les meilleurs vœux pour leur prospérité croissante et de leur offrir

l'amitié sincère du peuple et du gouvernement d'El Salvador.

4. C'est animé du même esprit de compréhension et de coopération internationale que par le passé qu'El Salvador participe à la présente session.

5. Nous n'oublions pas que nous célébrons le vingtième anniversaire de la fondation des Nations Unies, ce qui nous oblige tous à nous arrêter un instant pour examiner rétrospectivement le chemin parcouru, les expériences vécues, les tâches accomplies et celles qui restent à terminer, et aussi les mécomptes inévitables que nous avons dû déplorer en certaines occasions.

6. Le moment est venu de réaffirmer notre adhésion indéfectible à la Charte des Nations Unies dont les principes sont également consacrés, sur le plan national, dans la Constitution politique d'El Salvador, laquelle s'inspire des concepts de coexistence et de fraternité démocratiques et du respect le plus absolu des droits, de la dignité et de la liberté de la personne humaine.

7. En notre qualité d'Américains, il nous appartient de réaffirmer en même temps notre adhésion pleine et entière à la Charte de l'Organisation des Etats américains, dont les objectifs et l'idéal coïncident d'ailleurs exactement avec ceux de l'Organisation mondiale. Permettez-moi aussi d'exprimer le fidèle attachement d'El Salvador aux principes de la Charte de l'Organisation des Etats d'Amérique centrale, qui a été créée pour promouvoir l'intégration économique, sociale et politique des peuples de l'isthme centro-américain.

8. Respectueux de l'égalité et de la souveraineté de tous les Etats, bases indispensables de la coexistence internationale, El Salvador tient à proclamer de nouveau, comme il l'a fait en maintes occasions, son attachement au principe de la non-intervention et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sans ingérence étrangère. En conséquence, mon pays condamne toutes les agressions et interventions, quels qu'en soient le type et la nature, y compris celles de caractère idéologique qui visent à propager des doctrines contraires à notre tradition démocratique. Nous réaffirmons également notre opposition au colonialisme sous toutes ses formes, soulignant à regret que les Etats américains souffrent encore de l'affront de voir des territoires coloniaux enclavés au cœur même de notre continent.

9. En ce qui concerne le territoire de Belize situé en Amérique centrale, nous continuons à nous associer aux réclamations légitimes de la République sœur du Guatemala et nous avons été heureux d'entendre son ministre des relations extérieures an-

noncer que cette vieille controverse avec le Royaume-Uni est en voie de règlement grâce aux bons offices d'un Etat ami.

10. Je voudrais maintenant évoquer très brièvement certains aspects de la situation mondiale qui sert de toile de fond à cette présente session de l'Assemblée générale, dont quelques-uns pourraient sans doute engendrer le pessimisme, mais qui doivent, au contraire, nous encourager à lutter encore plus vigoureusement et avec un sens accru de nos responsabilités, si nous voulons vraiment contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples du monde.

11. Il n'est pas possible de dissimuler que les motifs d'incertitude et d'angoisse qui inquiètent le plus notre globe subsistent encore à l'état latent; la possibilité, jamais écartée, d'une terrifiante guerre nucléaire qui, si elle éclatait, anéantirait la civilisation moderne si laborieusement édiflée au travers des siècles; le problème angoissant de la faim, qui menace d'immenses secteurs de la population humaine, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture nous en a averti avec une douloureuse franchise; l'acuité des conflits raciaux et le renforcement des nationalismes exagérés, attisés par les intérêts égoïstes qui se refusent à reconnaître que la paix mondiale est une et indivisible; le déclenchement sporadique de conflits locaux qui pourraient facilement dégénérer en conflagrations universelles; les conséquences politiques, sociales et économiques de la guerre froide et de la course aux armements qui inquiètent profondément tous les peuples et les privent de la possibilité d'utiliser leurs ressources naturelles et les progrès de la technologie et de la science au profit et au service de la paix et du bien-être de l'humanité. C'est à tous ces problèmes inquiétants que nous sommes chargés de trouver des solutions adéquates et satisfaisantes, conformément aux nobles principes et aux buts de notre Organisation mondiale.

12. Devant les graves menaces qui pèsent sur la paix et les conflits internationaux qui ont éclaté dernièrement, la nécessité se fait toujours plus urgente de concentrer notre attention sur le problème du désarmement mondial et d'obtenir l'interdiction de l'usage des armes nucléaires et thermo-nucléaires et l'élimination définitive des essais de ces armes, ainsi que d'établir la collaboration internationale la plus effective pour garantir l'utilisation de l'espace extra-terrestre à des fins exclusivement pacifiques, en conformité du désir ardent des peuples exprimé dans la Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement [résolution 1837 (XVII)].

13. Notre angoisse a été grande de voir que justement au cours du mois où s'ouvrait notre vingtième session un conflit sanglant ait éclaté entre l'Inde et le Pakistan. C'est avec la plus profonde solidarité que les peuples qui aiment la paix et la concorde ont suivi le Secrétaire général des Nations Unies dans la mission qu'il vient d'effectuer pour obtenir le cessez-le-feu dans la région du Cachemire, et ils ont suivi avec le plus grand intérêt les délibérations et les démarches du Conseil de Sécurité en vue d'arrêter les hostilités le plus rapidement possible dans les territoires en cause.

14. C'est avec un véritable soulagement que le monde a accueilli la nouvelle que l'Inde et le Pakistan avaient accepté de se soumettre à la résolution 211 (1965) du Conseil de Sécurité, en date du 20 septembre 1965, qui demandait aux belligérants d'arrêter immédiatement les hostilités. El Salvador, qui, avec toute l'humanité, espérait que l'Inde et le Pakistan parviendraient à une entente, tient aujourd'hui à en féliciter ces deux nations et leurs gouvernements respectifs, ainsi que le Conseil de Sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies; il forme ses meilleurs vœux pour que les divergences et les problèmes qui ont été à l'origine du conflit soient définitivement réglés.

15. Il est encourageant, pour tous ceux qui hésitent devant tant de difficultés, de constater que l'Assemblée générale a pu se réunir cette année sans se heurter aux obstacles qui, l'année dernière, l'empêchèrent de fonctionner.

16. Même si le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'a pas encore réussi à résoudre en totalité le problème qui lui a été confié par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, il mérite certainement notre reconnaissance pour avoir obtenu l'approbation unanime de l'accord qui nous permet aujourd'hui de travailler normalement, comme l'exigent les problèmes de la paix qui ne peuvent souffrir de retard.

17. Il m'est particulièrement agréable de mentionner maintenant un événement positif qui nous fait concevoir de grandes espérances, la prochaine visite de Sa Sainteté le pape Paul VI à l'Organisation des Nations Unies. Les pontifes catholiques se sont toujours efforcés de ramener la paix dans toutes les régions du monde et de favoriser la tranquillité, la concorde et l'ordre fondé sur la justice et la fraternité universelles. Même aux moments les plus critiques de l'Histoire, aux heures de la plus grande anxiété, la voix des Papes a puissamment contribué à réveiller l'espérance et à rétablir un optimisme confiant pour tout ce qui concerne les destinées du genre humain. Ma délégation est très heureuse d'offrir d'avance ses souhaits de bienvenue les plus respectueux et les plus chaleureux à S. S. le pape Paul VI, avec la conviction que la sagesse de son message s'inspirera des intérêts les plus élevés de l'humanité. Peuple traditionnellement catholique, El Salvador réaffirme en cette occasion son adhésion indéfectible aux valeurs spirituelles et religieuses que représente l'auguste personne du Souverain Pontife.

18. En ce qui concerne les problèmes très complexes que les pays en voie de développement cherchent à résoudre, la délégation d'El Salvador tient à exprimer sa reconnaissance pour l'aide précieuse que lui apportent les Nations Unies par l'intermédiaire de leur programme élargi d'assistance technique, ainsi que par la mise en œuvre de projets locaux et régionaux du Fonds spécial et de projets d'assistance technique propres à l'Amérique centrale.

19. Le Fonds spécial des Nations Unies a apporté à El Salvador une contribution inestimable grâce au personnel technique, au matériel et aux services qu'il a mis à sa disposition pour l'exploration des ressources hydrauliques souterraines d'une des zones

agricoles les plus importantes du pays, la vallée du Rio Grande de San Miguel. Grâce à cette étude, un vaste projet d'irrigation, qui augmentera fortement sa capacité productrice, est en cours de réalisation. En outre, le Gouvernement d'El Salvador vient de signer avec le Fonds spécial des Nations Unies deux accords de coopération pour le développement des recherches sur les ressources géothermiques du pays et l'exploration des eaux souterraines de la zone métropolitaine de la ville de San Salvador. Des pourparlers se poursuivent avec le Fonds en vue de la mise en route d'une étude des ressources minières du pays. Les projets régionaux concernent les recherches et la technologie industrielles, les télécommunications, l'agronomie, le développement de la pêche et la campagne pour l'éradication de la mouche méditerranéenne des fruits.

20. Il est hors de doute, en ce domaine, que la coopération internationale que les Nations Unies et les institutions spécialisées qui en dépendent apportent à mon pays est extrêmement fructueuse, d'autant plus qu'elle n'a cessé de s'accroître depuis 1951, année de la signature des premiers accords en la matière entre cette Organisation et mon Gouvernement.

21. Il convient de rappeler également que le Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale tire son origine de la collaboration efficace qui s'est instaurée avec la Commission économique pour l'Amérique latine des Nations Unies, par l'intermédiaire d'un Comité des ministres de l'économie de la région.

22. Mon éminent collègue, le chancelier Herrarte, représentant du Guatemala, a déjà informé l'Assemblée [1340ème séance], dans un brillant exposé, des mesures que les républiques d'Amérique centrale sont en train de prendre pour reconstruire leur unité première en tant que communauté nationale unique.

23. Bien que l'unité sociale et politique soit le but primordial de tout le mouvement d'intégration de l'Amérique centrale, la priorité a été donnée, dans sa mise en œuvre, à tout ce qui tend à créer l'intégration économique immédiate de la région. Il m'est agréable de pouvoir annoncer, au sujet de cette phase si importante du processus d'intégration, que le marché commun d'Amérique centrale constitue déjà, sous tous ses aspects, une entreprise solidement fondée qui obtient des succès indiscutables dans son domaine particulier et dont l'excellence suscite plus que jamais la collaboration enthousiaste et effective de ses membres.

24. Me référant encore aux efforts que fait mon pays en vue d'accélérer son développement, je voudrais réaffirmer notre attachement le plus profond aux objectifs de l'Alliance pour le progrès, dont El Salvador a été et demeure avec enthousiasme un fidèle partisan, non seulement parce qu'elle constitue un engagement collectif en faveur de la transformation et du progrès dans le domaine économique, mais avant tout autre chose parce qu'elle est une entreprise de solidarité qui tend à améliorer sous tous leurs aspects les conditions de vie de notre peuple.

25. Dans le même ordre d'idées, El Salvador se propose de collaborer, par tous les moyens dont il dispose, à l'accélération et au renforcement de

l'œuvre entreprise par les Nations Unies en faveur du développement intégral des peuples, car il cherche essentiellement à faire disparaître la misère dans laquelle vivent d'innombrables couches de la population mondiale, situation qui fait, comme le relevait l'illustre représentant du Brésil M. Leitao da Cunha [1334ème séance], que les pays pauvres sont toujours plus pauvres, tandis que la prospérité économique ne cesse de s'accroître dans le secteur privilégié du monde.

26. Il est urgent que les pays économiquement favorisés prennent conscience de leurs responsabilités et intensifient leurs efforts en vue de coopérer plus à fond avec les nations qui tentent désespérément de promouvoir et d'activer leur propre développement.

27. Etant donné que les Nations Unies reconnaissent déjà le fait que la disparité entre les pays dans les domaines économique et social continue d'augmenter au lieu de décroître, comme il est expressément indiqué dans la Déclaration commune des 77 pays en voie de développement, faite à la fin de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement^{1/}, El Salvador est persuadé que toutes les nations devront appuyer avec une ardeur véritable et en toute probité tout ce qui pourra consolider et renforcer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'aider efficacement à réaliser ses objectifs.

28. El Salvador, pays qui tire la majeure partie de ses ressources de l'exportation de produits de base, a intérêt à vendre ces produits sur les marchés mondiaux à de justes prix qui soient une rémunération satisfaisante et équitable du travail de ceux qui les produisent.

29. Je ne veux pas conclure cette brève intervention sans remplir le devoir qui m'incombe d'exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple d'El Salvador pour l'aide et les preuves de solidarité humaine que de nombreuses nations amies nous ont fraternellement données lors du tremblement de terre du 3 mai dernier qui endommagea gravement la ville de San Salvador et les villages voisins et qui, en plus des nombreuses victimes qu'il a faites, a privé de leur foyer plusieurs milliers d'habitants. Que toutes ces nobles nations, leurs gouvernements et leurs peuples généreux, qui sont si dignement représentés à cette Assemblée, soient assurés de l'éternelle reconnaissance d'El Salvador.

M. Fanfani (Italie) reprend place au fauteuil présidentiel.

30. M. SHTYLLA (Albanie): La délégation de la République populaire d'Albanie exprime l'espoir que, compte tenu de l'échec total subi par ceux qui, sous le prétexte de la prétendue crise financière, ont paralysé la dernière session, la présente Assemblée générale fonctionnera normalement. Evidemment, l'Assemblée ne saurait manquer de vigilance au cas où il se produirait des tentatives analogues au cours de la session actuelle, ni se contenter de la seule observation du règlement intérieur. L'essentiel — et ce qu'à juste titre attendent les peuples — est que

^{1/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 76 à 79.

l'Organisation des Nations Unies s'engage sur la bonne voie, qu'elle cesse d'être un instrument de la politique extérieure d'une grande puissance et que l'Assemblée générale agisse effectivement dans l'intérêt de la paix, de la liberté des peuples et de la coopération internationale.

31. En dépit des efforts artificiels déployés en ce début de session par certains orateurs pour obnubiler la réalité des événements tragiques auxquels notre planète sert de théâtre, la situation internationale est trop grave pour ne pas éveiller parmi les Etats Membres pacifiques la préoccupation et la responsabilité qui leur échoient.

32. Cette année, l'Assemblée générale se réunit à un moment critique, à un moment où, dans diverses régions du globe, les flammes de la guerre agressive rougissent le ciel et plusieurs peuples supportent de lourds sacrifices pour la cause de la liberté et de la dignité nationale contre les forces rétrogrades de l'impérialisme et de la réaction. Je tiens à préciser cependant que, malgré la grave conjoncture actuelle, le Gouvernement de la République populaire d'Albanie estime qu'il dépend des pays pacifiques et des peuples du monde, de leur volonté et de leur détermination que la route soit barrée à cette course dangereuse. Les peuples et les pays pacifiques sont plus nombreux et plus puissants que les groupes monopolistes et les milieux bellicistes qui rêvent d'étendre sur le monde leur régime d'oppression et de rapine.

33. L'humanité est entrée dans une époque de transformations profondes et révolutionnaires. Les grandes idées de liberté, de démocratie et de progrès social sont devenues, entre les mains des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, des instruments pour briser le joug impérialiste et colonialiste et pour frayer la voie de l'émancipation nationale et sociale. Un monde nouveau, sans oppression et sans exploitation, a vu le jour. Les empires coloniaux s'effondrent. L'indépendance, la souveraineté nationale et l'égalité entre les Etats grands et petits sont des grands principes qui servent de fondement aux relations internationales établies par les peuples et les pays qui abhorrent l'oppression et l'exploitation de l'impérialisme et du colonialisme. Contre ce monde nouveau et contre les Etats et les peuples qui luttent pour ces principes, nous voyons s'élever les maîtres du monde ancien, les impérialistes et les colonialistes qui tentent vainement de détourner le cours impétueux de l'histoire.

34. Porte-étendard de cette croisade antipopulaire sont devenus les Etats-Unis d'Amérique, aux yeux desquels tout Etat indépendant et tout peuple aspirant à la liberté est un ennemi, tout mouvement progressiste et démocratique un mouvement subversif. Le Gouvernement américain, qui mène une propagande si tapageuse pour la liberté et la démocratie, a en fait supprimé la liberté dans son propre pays en niant aux ressortissants noirs leurs droits, en les opprimant et en les massacrant à Los Angeles et ailleurs; néanmoins, il prétend dicter aux autres pays, au nom de la liberté, les régimes qu'ils doivent avoir, leur imposer sa propre politique, son hégémonie. Il attaque sauvagement les peuples qui luttent pour la liberté au Congo et ailleurs. Il intervient, pour l'op-

primer, au moyen d'importantes forces militaires, contre le peuple dominicain en lutte pour la liberté et les droits démocratiques. Il occupe le Viet-Nam du Sud et bombarde jour et nuit la République démocratique du Viet-Nam. Il a installé dans le monde entier un vaste réseau de bases militaires. Il a érigé en système la diplomatie des canonnières et du brigandage international et il a érigé la violence en doctrine dominante. Le colonialisme ancien agonise, mais le néo-colonialisme américain, plus rusé et plus dangereux, prend sa place.

35. Cette politique arrogante et belliciste suscite la plus vive réaction parmi les peuples qui, aujourd'hui plus que jamais, sont conscients de leurs droits et de leur force et voient dans l'impérialisme américain le pire champion de la réaction, l'ennemi de la liberté et de la paix, leur propre ennemi le plus cruel. Les peuples aiment ardemment la paix, mais ils ne veulent pas d'une paix d'esclavage ni d'une paix de cimetière. Il n'y a d'ailleurs pas de paix sans liberté. Les peuples veulent être libres et maîtres chez eux, libres d'instaurer le régime qui leur plaît, d'évoluer en souverains, conformément à leurs traditions et à leurs aspirations, d'apporter leur contribution à la cause de la coopération et du progrès, dans l'égalité et le respect réciproques; ils veulent des amis et non des maîtres. Voilà pourquoi ils consolident leur solidarité et le soutien réciproque contre le colonialisme et le néo-colonialisme, contre la politique d'asservissement et d'agression de l'impérialisme américain et de ses partenaires.

36. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie estime qu'en l'état actuel des choses la guerre du Viet-Nam constitue le problème le plus inquiétant. Au Viet-Nam, ce sont l'avenir de la paix et de la liberté, le droit des peuples à la liberté et à l'autodétermination contre la force et l'intervention brutale des Etats-Unis d'Amérique, qui sont en jeu. L'agression impérialiste américaine au Viet-Nam est un défi à tous les pays et à tous les peuples épris de liberté. Le peuple vietnamien, au Sud comme au Nord, a vaillamment relevé ce défi; sans se soucier des sacrifices, il mène une lutte héroïque de portée mondiale et il inflige défaite sur défaite à la plus grande puissance impérialiste, prouvant une fois de plus qu'il n'y a au monde aucune force capable de soumettre un peuple qui se bat pour la juste cause de la liberté et de l'indépendance nationales.

37. Le Gouvernement américain, qui a complètement foulé aux pieds les Accords de Genève de 1954 sur l'Indochine^{2/}, qui est intervenu militairement au Sud-Viet-Nam et a attaqué le Nord-Viet-Nam, qui chaque jour procède à des bombardements et perpète des massacres barbares contre la population vietnamienne, s'efforce de créer l'impression que, pour sa part, il désirerait la paix au Viet-Nam et que ce serait le peuple vietnamien, qui résiste à l'agression et lutte pour son indépendance nationale, qui voudrait la guerre. Tout le monde sait que ce n'est pas l'armée vietnamienne qui a débarqué aux Etats-Unis d'Amérique et bombarde New York ou Pittsburgh, mais bien que ce sont les forces américaines de toutes armes qui ont envahi le Sud-Viet-

^{2/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

Nam, à 10 000 milles d'ici, et qui ont déclenché, sans la moindre provocation, une guerre contre la République démocratique du Viet-Nam; ce sont elles qui mènent au Viet-Nam une guerre d'extermination et commettent des actes de génocide, recourant même à des moyens aussi barbares que le napalm et les matières toxiques; ce sont elles qui massacrent les écoliers, les malades dans les hôpitaux, les mères allaitant leurs enfants. Ce sont là autant de crimes contre l'humanité qui révoltent la conscience des peuples et ne peuvent être masqués par les palabres pacifistes des assassins professionnels.

38. Quoi qu'ils fassent cependant, les agresseurs sont voués à une défaite inévitable. Le peuple vietnamien lutte pour une cause juste; il est invincible, prêt à tous les sacrifices, et il remportera la victoire. Actuellement, le Gouvernement des Etats-Unis propose des "discussions pacifiques", et cherche à utiliser l'Organisation des Nations Unies elle-même et d'autres voies de pression contre le peuple du Viet-Nam, pour rétablir, dit-il, la paix au Viet-Nam. Mais en fait, il cherche à tromper l'opinion publique et à obtenir à la table des négociations ce qu'il ne peut obtenir sur le champ de bataille, à savoir perpétuer l'occupation du Sud-Viet-Nam et le partage du Viet-Nam.

39. La guerre au Viet-Nam inquiète tous les peuples. La délégation albanaise comprend le désir sincère qu'éprouvent plusieurs pays épris de liberté de voir la paix rétablie au Viet-Nam, ce qui, évidemment, intéresse au premier chef le peuple vietnamien lui-même. Il ne fait aucun doute cependant que n'importe quel autre peuple, attaqué et envahi par l'ennemi, ferait précisément ce qu'est en train de faire le peuple vietnamien: il résisterait à l'agression et n'accepterait pas de "discussions pacifiques" avant que l'agresseur ne se soit retiré; sinon, cela reviendrait à capituler, à accepter des discussions sous la menace du fusil du gangster entré de force dans votre maison; ce serait une paix comme celle d'Hitler à Munich, qui devint le prélude de la seconde guerre mondiale. Si cette tactique — l'agression armée suivie de propositions de discussions — réussissait au Viet-Nam, les Etats-Unis l'appliqueraient ensuite aux autres pays indépendants d'Asie et des autres continents. C'est pourquoi toute tentative de discussions dans de pareilles conditions ne saurait servir la cause de la paix ni les droits sacrés du peuple vietnamien; elle ne pourrait profiter qu'à l'agresseur aussi longtemps que dure l'agression, aussi longtemps qu'il continue d'occuper le Sud, d'attaquer le Nord et d'envoyer de nouvelles forces au Viet-Nam.

40. La délégation albanaise espère que les vrais amis du peuple vietnamien, de la liberté et de la paix comprennent que, dans cette question vitale pour le peuple du Viet-Nam et pour le sort de la paix mondiale, on ne saurait se laisser guider par d'étroites considérations utilitaires ni par le désir de sauver le prestige de l'agresseur en s'arrêtant à mi-chemin; il faut aller jusqu'au bout en soutenant la juste cause du peuple vietnamien, qui est aussi la cause de tous les peuples libres et pacifiques. Les amis du Viet-Nam comprennent également que ce n'est pas cette cause, mais bien le contraire qui est servi par de simples déclarations platoniques contre l'ingérence

dans les affaires intérieures des Etats, et que lorsqu'un gouvernement qui a le devoir et tous les moyens de le faire est sincère dans ses intentions, il doit dire halte à l'agresseur.

41. La paix pourrait être rétablie immédiatement au Viet-Nam si les Etats-Unis mettaient un terme à leur agression contre la République démocratique du Viet-Nam, s'ils retiraient toutes leurs forces armées et les forces mercenaires avec armes et bagages et laissaient le peuple du Sud-Viet-Nam régler librement lui-même ses problèmes. Cela serait d'ailleurs aussi dans l'intérêt réel du peuple américain, dont les fils se font tuer dans les jungles du Viet-Nam pour une cause injuste et criminelle. C'est la seule voie qui puisse mener à la solution de la question vietnamienne conformément aux Accords de Genève de 1954. Voilà ce que demandent les Etats et les peuples épris de paix. C'est précisément cette voie qui est indiquée dans la déclaration du 22 mars 1965 du Front de libération nationale, seul représentant du peuple sud-vietnamien, ainsi que dans la déclaration du 8 avril 1965 du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, déclarations que le Gouvernement de la République populaire d'Albanie, solidaire du peuple frère du Viet-Nam dans sa lutte héroïque et juste, appuie fermement.

42. La délégation albanaise estime qu'il ne faut pas permettre que l'Organisation des Nations Unies se discrédite encore davantage en servant la politique d'agression des Etats-Unis d'Amérique. Elle s'opposera à toute tentative en vue de mêler les Nations Unies à la sale guerre des impérialistes américains au Viet-Nam et se fera un devoir de dévoiler les complots qu'ils ourdissent dans les coulisses avec leurs amis contre l'héroïque peuple vietnamien et au détriment de la paix.

43. Les succès importants des pays du camp socialiste, des pays récemment libérés et des mouvements révolutionnaires et libérateurs ont considérablement raffermi le front de la paix, créant des prémices solides pour de nouvelles victoires sur le colonialisme et l'impérialisme et des perspectives encourageantes pour l'avenir. Mais on ne saurait nier que la politique agressive des impérialistes, Etats-Unis d'Amérique en tête, a créé dans le monde une situation grave. Les illusions propagées avec préméditation par les parties intéressées en prétendant que le règlement de la crise des Caraïbes avait ouvert une nouvelle phase positive pour la paix dans les relations internationales se sont avérées sans consistance. Comme l'ont confirmé les événements de ces dernières années, les propagateurs de ces illusions n'ont fait qu'exciter l'appétit des impérialistes américains pour de nouvelles aventures et rendre possible la conclusion entre les parties d'accords publics ou secrets, au détriment des petits pays et des mouvements de libération. Dans cet ordre d'idées, on pourrait mentionner entre autres le Traité de Moscou sur l'arrêt partiel des essais d'armes nucléaires^{3/}, l'agression américaine au Viet-Nam, au Congo, en République Dominicaine, la crise de l'Organisation

^{3/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

des Nations Unies, l'épanouissement de la diplomatie secrète aux dépens des pays souverains et de la paix.

44. Le Gouvernement albanais estime que la politique agressive des Etats-Unis peut mener, comme la politique d'Hitler, au déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale. Certes, les temps ont changé, le rapport des forces aussi, et les peuples ont tiré les leçons de l'histoire. Mais la situation actuelle exige que les Etats et les peuples épris de paix joignent leurs efforts à ceux des peuples qui luttent contre l'impérialisme américain, afin de conjurer une nouvelle catastrophe qui coûterait cher à l'humanité, indépendamment du fait qu'en dernière analyse la défaite de l'impérialisme américain est inéluctable.

45. Vingt ans se sont déjà écoulés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, mais il convient de relever que cet anniversaire coïncide avec la plus grave crise de l'Organisation.

46. La République populaire d'Albanie a toujours œuvré, dans les limites de ses possibilités, pour que l'Organisation des Nations Unies réponde à ses buts fondamentaux et aux espoirs des peuples de voir garantis la paix, la liberté et le progrès. Malheureusement, nous devons reconnaître que le bilan de ces 20 années n'est nullement satisfaisant.

47. De l'avis de la délégation albanaise, l'Organisation des Nations Unies aurait accompli sa mission avec succès et répondu aux espoirs des peuples si elle avait fonctionné conformément aux buts et principes de la Charte. Il est clair depuis longtemps que l'Organisation, pour pouvoir réaliser ses objectifs fondamentaux, ne doit pas se laisser manipuler par une grande puissance dans l'intérêt de la politique de celle-ci et contrairement aux intérêts et aux droits souverains des autres pays et de la paix.

48. En premier lieu, il est temps de mettre un terme à une situation absurde où, sous la pression des Etats-Unis, l'Organisation des Nations Unies tolère que la place de la Chine soit occupée par le fantoche tchang-kaïchékiste, qui ne représente personne, et que l'ONU soit privée de la participation et de la contribution de la République populaire de Chine, ce grand Etat socialiste au potentiel et à la puissance créatrice énormes, qui suit avec persévérance une politique de paix et d'amitié, qui a obtenu des succès grandioses dans tous les domaines, et qui est devenu une des principales puissances du monde, une garantie certaine de la paix et de la liberté des peuples. La Chine a établi des relations diplomatiques avec 50 Etats de tous les continents, dont la majorité sont Membres de notre Organisation. Elle développe et élargit chaque jour la coopération et les échanges commerciaux et culturels avec plus de 120 pays, sur la base des justes principes de l'égalité totale, de la non-ingérence, du respect réciproque, d'une coopération sincère et d'une entraide sans conditions politiques ou autres. Tous les Etats qui entretiennent et développent des relations avec la Chine populaire ont pu constater, dans la pratique, la justesse de sa politique d'amitié, de coopération loyale et de défense de la paix; telle est la raison pour laquelle un nombre croissant d'Etats reconnaissent la Chine et désirent établir avec elle des relations amicales, tandis que

les tentatives du Gouvernement américain pour isoler la Chine n'aboutissent qu'à l'isolement des Etats-Unis eux-mêmes dans leur politique antichinoise.

49. L'accès de la Chine au rang de puissance nucléaire a été salué par les pays et les peuples pacifiques comme un important facteur de paix et de sécurité contre le monopole et le chantage atomique de l'impérialisme américain. De nombreux dirigeants politiques de différents pays soulignent à juste titre que la voix de la Chine, avec ses 650 millions d'habitants, doit se faire entendre à chaque réunion internationale, que sans sa participation on ne saurait régler les grands problèmes de l'heure en Asie et dans le monde, que sa contribution est indispensable à la cause de la paix. Sans la Chine, l'Organisation des Nations Unies elle-même ne peut être qu'impuissante et inefficace. Il est temps que les Etats Membres préoccupés de l'avenir de l'Organisation, de la cause de la paix et de la coopération internationale, mettent un terme à l'obstruction morbide des Etats-Unis et soutiennent la demande présentée à l'actuelle session par plusieurs pays, dont l'Albanie, de mettre à la porte les éléments tchang-kaïchékistes et de rétablir sans retard les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

50. Le nom et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies ont été en outre gravement atteints du fait que non seulement elle n'a pas su trouver la force nécessaire pour condamner les agressions de l'impérialisme dans diverses régions du globe, mais encore qu'en Corée et au Congo son pavillon a été mis au service de l'agression. C'est en son nom que la Corée du Sud s'est transformée en une véritable colonie et base d'agression américaine en Extrême-Orient, situation dangereuse et intolérable contre laquelle lutte à bon droit le peuple coréen, qui jouit de la solidarité fraternelle du peuple albanais et de la sympathie de tous les peuples du monde. Les Etats-Unis s'efforcent maintenant de se servir de l'Organisation des Nations Unies dans leur guerre d'agression au Viet-Nam, alors qu'en République Dominicaine le Conseil de sécurité a en fait donné une caution légale à leur intervention militaire. Le Conseil de sécurité, au lieu de soutenir le peuple du Cachemire dans sa lutte pour la liberté et l'autodétermination, au lieu de soutenir le Pakistan dans sa lutte de légitime défense, a pris parti, en fait, pour l'Inde qui, ne tenant compte ni des résolutions du Conseil de sécurité, ni des dispositions de la Charte et des normes du droit international, est responsable de la grave situation créée entre les deux pays voisins. Les cas du Congo, de Cuba, de la République Dominicaine et du Cachemire — pour ne prendre que parmi les plus récents — illustrent le fait amer que toutes les fois qu'une grande puissance impérialiste attaque un petit pays, le Conseil de sécurité — organe qui, selon la Charte, a la principale responsabilité de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales — n'est pas en mesure de défendre la victime et sert objectivement l'agression. Quelle confiance peuvent alors avoir les petites nations, qui sont la majorité, en le Conseil de sécurité et en l'Organisation des Nations Unies elle-même pour leur sécurité? Le retrait justifié de l'Indonésie a

été à la fois un coup et un avertissement de poids pour les Nations Unies.

51. De grands problèmes préoccupent l'humanité et menacent la paix générale. L'Allemagne, la Corée, le Viet-Nam, sont toujours divisés; les puissances impérialistes ont créé de nombreux foyers de tensions et de conflits; des dizaines de millions d'hommes souffrent encore sous le joug colonial; des milliers de bases militaires en territoires étrangers limitent la souveraineté des Etats où elles sont installées et menacent la paix.

52. Les efforts des Etats-Unis pour mettre l'Organisation des Nations Unies à leur propre service ont eu pour conséquences que cette organisation n'a pu régler aucun de ces problèmes. Un cas typique est le problème du désarmement, dont on discute depuis 20 ans sans aboutir au moindre résultat. Au cours de ces 20 années, des dizaines de commissions, de comités de désarmement et de groupes *ad hoc* ont été créés; des centaines de rapports et de résolutions ont été présentés; le problème a été examiné sous tous ses aspects, essentiels et secondaires; il a été débattu, directement ou indirectement, en principe et concrètement. Mais les arsenaux de guerre n'ont pas diminué d'une cartouche. Les travaux du Comité des Dix-Sept, qui se réunit à Genève, se prolongent sans fin ni résultat. Cette année, on a également assisté à la réunion de la Commission du désarmement, avec la participation de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies; mais, pour ne pas rompre l'entente entre deux grandes puissances, cette Commission n'a adopté aucune résolution envisageant des mesures efficaces.

53. On a l'impression que tous ces pourparlers sont organisés à dessein pour masquer la course effrénée aux armements et les actes agressifs des Etats-Unis au Viet-Nam, au Congo, en République Dominicaine et ailleurs. On dirait même que le plan de désarmement général et complet a été mis en veilleuse. Le "parapluie nucléaire", comme on l'appelle, révèle le dessein de désarmer les autres pays tandis que les deux puissances super-nucléaires conserveraient des fusées et des armes nucléaires pour menacer et chercher à soumettre les autres pays. A l'heure actuelle, intentionnellement, ces puissances posent au premier plan la question de la non-dissémination des armes nucléaires. L'idée fondamentale de ce plan est que les armes nucléaires demeurent le monopole des Etats qui les possèdent, tandis que les autres pays en resteraient privés, excepté l'Allemagne de l'Ouest, qui les obtiendrait dans le cadre des prétendues "forces nucléaires multilatérales".

54. La délégation de la République populaire d'Albanie comprend l'inquiétude provoquée chez certaines délégations par la question de la dissémination des armes nucléaires; naturellement, nous sommes contre l'attribution de telles armes, sous quelque forme que ce soit, à l'Allemagne de l'Ouest, qui pratique une politique de revanche et d'agression. Mais nous estimons que le problème est mal posé, qu'il est même posé à l'envers. On doit reconnaître en effet que le danger ne provient pas des pays qui ne disposent pas d'armes nucléaires, mais des pays qui en possèdent. C'est pourquoi, à notre avis, si nous voulons vraiment que l'humanité soit préservée du

danger de la guerre nucléaire, il faut adopter des mesures efficaces pour obliger les Etats qui possèdent des armes nucléaires à ne pas en faire usage, à ne pas en produire d'autres et même à détruire totalement celles qu'ils possèdent. S'occuper de la non-dissémination des armes nucléaires au moment où les Etats-Unis menacent d'en faire effectivement usage, cela signifie tourner le problème et reconnaître aux Etats-Unis d'Amérique le droit au monopole et au chantage nucléaires, cela signifie perpétuer le danger de guerre nucléaire. Quant à nous, nous avons été et nous sommes toujours pour le désarmement général effectif, pour l'interdiction et la destruction complète et définitive des armes nucléaires. C'est sous ce prisme que nous voyons également la question de la non-dissémination des armes nucléaires.

55. L'Organisation des Nations Unies, à la suite de la manipulation d'une grande puissance, a vu baisser son prestige; elle est devenue incapable de régler les problèmes et de servir la cause de la paix, de l'émancipation des peuples et de la sécurité internationale. La présence même de son siège aux Etats-Unis d'Amérique est devenue une source d'affaiblissement pour l'Organisation et une cause de restrictions et d'affronts intolérables pour bon nombre de délégations, sans parler en l'occurrence du Secrétariat, composé surtout de ressortissants américains et dont l'activité, dans les importantes questions politiques, n'est connue que de quelques Etats privilégiés.

56. La délégation de la République populaire d'Albanie considère qu'une autre source de faiblesse de l'Organisation se trouve dans sa propre Charte. On se souvient que l'ONU a été créée alors que la seconde guerre mondiale n'était pas complètement terminée, que l'on croyait que l'alliance anglo-soviéto-américaine serait la base de l'édification du monde d'après guerre et que cette alliance durerait longtemps. Par sa Charte, l'ONU s'est assigné pour tâche de préserver le genre humain du fléau d'une nouvelle guerre mondiale, d'assister les peuples sur la voie de la liberté, de la prospérité et de la paix, d'établir et de promouvoir entre Etats des relations fondées sur l'égalité et la souveraineté. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie a toujours appuyé ces buts élevés et justes qui furent définis à l'époque et inscrits dans la Charte. Mais aujourd'hui la situation n'est plus ce qu'elle était en 1945. Elle a profondément changé par suite du cours des événements pendant les 20 dernières années et ces changements ont mis en lumière une série de défauts de la Charte qu'à notre avis il est temps de corriger.

57. De l'avis du Gouvernement albanais, le principal défaut réside dans la contradiction existant entre le principe fondamental de l'égalité souveraine des Etats Membres, tel qu'il est défini à l'Article 2 de la Charte et consacré par le droit international, et les privilèges reconnus par la Charte aux grandes puissances dans les questions fondamentales de la paix et de la sécurité internationales. Actuellement, qu'on le veuille ou non, au sein de l'ONU les Etats Membres ne sont pas égaux; ils sont divisés en deux catégories et ce sont les grandes puissances qui prédominent. En principe, cette situation est injuste

et en pratique elle est nuisible. Cet état de choses a eu pour résultat que la clique tchang-kaïchékiste continue à usurper la place de la Chine et que l'Organisation et sa charte, dans les cas de la Corée, du Congo et d'autres cas encore, comme je l'ai mentionné plus haut, sont employées contre la liberté des peuples et contre la paix.

58. Certes, les privilégiés veulent conserver leurs privilèges; mais la plupart des Etats Membres, qui tiennent à l'égalité et à la souveraineté, s'y opposent. Les grandes puissances siégeant à l'Organisation des Nations Unies non seulement refusent de reviser la Charte mais s'efforcent de trouver de nouvelles voies pour conserver leurs privilèges. Les gouvernements de deux principales grandes puissances ont même mis au point une ligne nouvelle pour instaurer leur hégémonie commune dans le monde et à l'Organisation des Nations Unies. Selon cette ligne, on envisage un plan dangereux, relatif à la création de forces permanentes de l'ONU. Le rôle honteux des forces de l'ONU, en Corée et au Congo, ne peut être nié. Mais maintenant on nous dit que ces forces, une fois créées et dirigées par le Conseil de sécurité, serviraient la cause de la liberté et de la paix. Qui avance une telle prétention affecte d'oublier qu'au Congo les forces de l'ONU furent envoyées par le Conseil de sécurité avec le vote unanime des grandes puissances; les résultats sont bien connus. Les précédents des forces de l'ONU sont amers et les visées des protagonistes de ce plan tendant à utiliser les forces de l'Organisation comme une gendarmerie internationale pour réprimer les mouvements libérateurs et révolutionnaires sont évidentes. C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire d'Albanie s'est prononcé et se prononce fermement contre la création de forces de l'ONU dans les circonstances présentes.

59. A l'heure actuelle, la révolution socialiste a triomphé dans le tiers du monde. Depuis 1945, plus de 60 pays ont recouvré l'indépendance, mais ces changements ne sont pas reflétés dans la Charte et les organes des Nations Unies et les droits des Etats socialistes et afro-asiatiques ne sont pas respectés. L'Assemblée générale se rappelle certainement comment, en décembre 1963, les grandes puissances adoptèrent une attitude solidaire contre les amendements de la Charte tendant à augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social, en faveur des pays afro-asiatiques. A cette occasion, l'Albanie s'est résolument rangée du côté des pays d'Afrique et d'Asie, qui ont apprécié à sa juste valeur sa contribution dans l'adoption des amendements proposés [voir résolution 1991 (XVIII)].

60. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie estime qu'il est temps que les droits des pays afro-asiatiques, que les droits de tous les Etats Membres de l'Organisation soient respectés sur un pied de pleine égalité et que cet état de choses se reflète dans la composition de tous les organes des Nations Unies. Les Etats indépendants d'Afrique et d'Asie apportent une contribution très active à la vie internationale. Le Gouvernement albanais soutient entièrement leurs efforts tendant à affermir leur indépendance et leur souveraineté nationale, leur

solidarité combattante contre le colonialisme et l'impérialisme. Il souhaite plein succès à l'Organisation de l'unité africaine et à la deuxième conférence afro-asiatique, dont la réunion est prévue pour bientôt. Les peuples qui souffrent encore sous le joug colonial mènent une lutte héroïque. Ils ne se sont pas laissés duper par les tentatives des apologistes du colonialisme en vue de les détourner de leur juste lutte par la menace que, prétend-on, "toute étincelle ferait éclater la guerre nucléaire" et que "l'impérialisme est un tigre aux dents atomiques". Ces peuples marchent avec assurance vers la victoire et la liberté.

61. Je voudrais, à cette occasion, exprimer les félicitations de la République populaire d'Albanie à la Gambie, aux Iles Maldives et à Singapour pour leur accession à l'indépendance et leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

62. Nous avons été et nous serons toujours solidaires des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance nationale, qui est un droit indiscutable et la base même des relations entre les nations. Le mouvement de libération nationale est un important facteur de paix et de progrès; il conduira inévitablement à la liquidation du système colonial. Mais la Charte des Nations Unies reconnaît l'existence du régime de territoires non autonomes et dépendants, ce qui constitue, à l'heure actuelle, un anachronisme inadmissible. L'Organisation des Nations Unies ne devrait pas se contenter d'un examen académique de l'application de la résolution [1514 (XV)] que l'Assemblée générale a adoptée en 1960 contre le colonialisme. Son devoir est de soutenir, par des mesures efficaces, les peuples d'Oman et de l'Arabie du Sud, de l'Angola et de la Rhodésie du Sud, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise, du Kalimantan du Nord, de Porto Rico, du Sud-Ouest africain, du Betchouanaland, du Bassoutoland et du Souaziland dans leur lutte de libération nationale.

63. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies devrait non seulement se prononcer contre la discrimination et l'oppression raciales, mais condamner de la façon la plus énergique les crimes de génocide perpétrés sous nos yeux en Afrique du Sud et aux Etats-Unis d'Amérique contre la population de couleur.

64. En conclusion, la délégation de la République populaire d'Albanie considère que, si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies sorte de la triste situation où elle se trouve réduite et redevienne une organisation internationale capable de servir la cause de la paix, de l'indépendance nationale et de la sécurité internationale, il n'est que temps d'adopter une série de mesures énergiques essentiellement dans les directions suivantes.

65. Premièrement, libérer l'Organisation des Nations Unies, dans toutes ses instances, dans tous ses organes et ses engrenages, de l'emprise et de la manipulation des Etats-Unis d'Amérique, seuls ou de connivence avec quelque autre puissance, et en faire véritablement un centre où s'harmonisent les efforts de nations égales pour atteindre les objectifs susmentionnés, conformément aux principes fondamentaux de la Charte.

66. Deuxièmement, rétablir sans retard les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et en exclure simultanément le fantôme tchang-kaïchékiste.

67. Troisièmement, apporter à la Charte les modifications appropriées en vue de poser, dans les fondements de l'activité de l'Organisation des Nations Unies, l'égalité souveraine de tous les Etats Membres, sans distinction ni privilèges. C'est seulement sur cette base que l'Organisation des Nations Unies peut avoir un sens et une raison d'être.

68. Quatrièmement, rayer de la Charte toute disposition ou allusion incompatible avec la liberté et la souveraineté des peuples ou reconnaissant d'une manière ou d'une autre le colonialisme.

69. Cinquièmement, faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soutienne, par tous les moyens, les peuples victimes de l'agression impérialiste et condamne cette dernière de façon énergique et efficace, qu'elle soutienne les mouvements de libération anticoloniaux et anti-impérialistes, qu'elle soutienne les Etats récemment libérés afin qu'ils raffermissent leur indépendance et leur souveraineté nationales dans tous les domaines, qu'elle défende activement la paix et la cause du progrès.

70. En exposant ces observations et ces suggestions, la délégation de la République populaire d'Albanie est mue par le désir du Gouvernement albanais que l'Organisation des Nations Unies ne connaisse pas le sort de la Société des Nations mais qu'elle devienne une organisation dynamique, capable de répondre aux exigences fondamentales actuelles des peuples et des Etats épris de paix, et à celles de la coopération internationale sur la seule base possible et effective de l'égalité, de la souveraineté, du respect et de l'avantage réciproques. La délégation albanaise sera heureuse de coopérer dans ce sens avec les délégations qui s'inspirent des mêmes désirs et des mêmes buts. La situation internationale tendue demande que l'Organisation des Nations Unies justifie son existence et joue le rôle qui lui revient conformément à sa compétence et à la Charte ce qui, à notre avis, rend indispensable l'adoption sans délai des mesures susmentionnées.

71. J'ai exposé le point de vue et la position du gouvernement d'un petit pays, de la République populaire d'Albanie, sur certains aspects importants de la situation internationale et de notre Organisation.

72. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont, en majorité écrasante, des pays petits ou relativement petits, mais tous sont des Etats souverains et égaux. Chaque petit pays apporte sa contribution à la grande cause de la liberté et du progrès et nous avons tous, grands et petits, le droit d'exprimer ouvertement nos points de vue, de défendre les principes qui nous sont sacrés, nos droits fondamentaux: la liberté, l'indépendance, la souveraineté nationale, contre l'arrogance, les convoitises et les injustices des grandes puissances impérialistes.

73. A notre époque, on ne peut admettre l'idée qu'un petit Etat doive se soumettre à un grand Etat; qu'un petit pays, pour obtenir le droit de vivre en ce monde, doive suivre aveuglément et par force la politique

d'un grand pays; qu'un pays économiquement faible doive se soumettre à l'économie d'un pays économiquement puissant. La liberté, l'indépendance, la souveraineté, l'autodétermination, l'administration de ses propres affaires, les décisions politiques de chaque peuple, de chaque Etat indépendant ne peuvent tolérer l'intervention, ouverte ou masquée, sous n'importe quelle forme et dans n'importe quelle circonstance.

74. Les grandes puissances impérialistes et certains leaders chauvins dégénérés n'ont pas renoncé à cette politique d'oppression, de chantage politique et économique, d'intervention brutale, de machinations dissimulées ou patentes, contre les peuples et les pays souverains. Ils s'acharnent à prolonger la vie de cette sale politique et recourent à tous les moyens en vue de la faire passer pour une politique "démocratique". Ils la vernissent de slogans pseudo-pacifiques et pseudo-humanitaires, l'enveloppent du manteau d'une pseudo-coexistence pacifique. Cette politique recèle en soi l'agression, les chantages, les pressions politiques et économiques, l'intervention armée; elle menace la paix et prépare la guerre.

75. Lorsque les puissances et les dirigeants dont je viens de faire mention luttent par tous les moyens contre la liberté, contre l'indépendance des peuples et des pays qui veulent vivre dans la liberté, dans la souveraineté et l'indépendance, n'aurions-nous pas, nous, petits pays, le droit et le devoir de lutter avec la plus grande détermination contre cette situation qui nous menace chaque jour et à tout moment? Nous avons certainement ce droit, et nous devons accomplir avec courage cette tâche vitale. Quiconque est dans son droit est le plus fort, et le droit est de notre côté. Par leurs paroles démagogiques, certes, ni les impérialistes ni leurs partenaires ne nous dénie ce droit, mais en pratique ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour nous étouffer.

76. Nous ne sommes pas contre les grandes puissances ou contre les grands peuples en tant qu'Etats et peuples, nous ne sommes pas non plus contre le peuple américain ou contre tout autre grand peuple: nous sommes pour l'amitié avec tous les peuples, mais nous lutterons jusqu'au bout contre la servitude, contre l'esclavage, l'exploitation barbare, contre le colonialisme, le chantage et la politique belliciste impérialiste pratiqués par les dirigeants et les gouvernements de ces puissances.

77. La force des pays petits et épris de liberté est énorme par rapport à la force de l'impérialisme mondial. Soyons conscients de notre force considérable, à laquelle ne peuvent résister ni les vastes armements des impérialistes, ni leur force économique. Cette grande vérité est affirmée par le temps et elle s'affirme chaque jour dans la pratique.

78. Il y a des hommes qui redoutent l'épouvantail impérialiste et les représailles, qui appréhendent l'interruption des crédits et les complots que les impérialistes pourraient organiser dans leurs pays. Mais il est possible d'affronter les menaces aussi bien que les complots et les interventions brutales, même armées; il est possible d'affronter n'importe quoi, comme l'ont fait et le font chaque jour les peuples, les hommes héroïques, honnêtes et coura-

geux. L'histoire de l'humanité, celle de chaque peuple pris en particulier sont faites d'un brillant passé de luttes révolutionnaires contre les tyrans, contre les envahisseurs cruels, contre les colonialistes et les impérialistes.

79. Le peuple albanais est un peuple numériquement petit, l'Etat albanais est un petit Etat, mais il n'a jamais causé de mal à personne, tandis que plusieurs autres pays lui en ont causé. Ils ont envahi, ensanglanté, incendié le pays et massacré le peuple, mais ils n'ont jamais pu atteindre leur but diabolique d'opprimer notre peuple, de l'asservir physiquement et spirituellement et de le supprimer, car le peuple albanais s'est battu, il a résisté et il n'a pas eu peur, même aux plus durs moments de son histoire séculaire. L'exemple de notre petit peuple n'est qu'un des multiples exemples de la brillante histoire des peuples qui ont lutté pour la liberté, pour l'indépendance et la souveraineté.

80. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et celui du Royaume-Uni n'ont pas voulu, et ne veulent pas, établir de rapports diplomatiques avec l'Albanie car ils ne peuvent pas souffrir qu'un petit peuple puisse vivre libre et indépendant; mais cela n'a affecté en rien notre pays. La République populaire d'Albanie existe et prospère. Le gouvernement d'une autre grande puissance a, lui aussi, rompu les relations diplomatiques avec l'Albanie dans le but de nous intimider et de nous opprimer; mais le peuple albanais a tenu bon et la République populaire d'Albanie existe et prospère.

81. Les ennemis de notre pays et de notre peuple, se comportant comme ils le font en général envers tous les pays qui défendent leur liberté, leur souveraineté et la justice, ont l'habitude de nous appeler les satellites de l'un ou de l'autre parce que nous sommes un petit peuple; demain ils vont peut-être dire que nous sommes les satellites de la lune, indépendamment du fait qu'il n'existe pas de satellites de la lune. Le peuple albanais a su remettre à leur place tous ceux qui se sont efforcés de jouer avec son destin et le destin de la République populaire d'Albanie et qui ont tenté, sous le couvert d'une amitié hypocrite, de lui imposer leurs vues perfides et asservissantes.

82. L'Albanie nouvelle, qui entretient et développe des relations amicales avec bon nombre de pays sur la base des principes d'égalité, de non-intervention et de respect réciproque, par sa politique juste et pacifique, a acquis le droit de parler librement dans cette assemblée, d'exprimer son opinion ouvertement et sans détours, même si cela ne plaît pas aux représentants des Etats-Unis d'Amérique et à certains autres. Elle est plus que sûre que, indépendamment de la forme des régimes, l'Albanie jouit de votre sympathie, honorables représentants de la majorité des pays du monde, et c'est en cela que réside la grande force de la petite Albanie.

83. Nous sommes des pays différents, de régimes différents; sur plusieurs questions nous pouvons ne pas avoir et nous n'avons pas d'opinions identiques, mais à propos de ce que je viens de dire, votre cœur et votre raison, comme le cœur et la raison solide des peuples que vous représentez, admettent que

nous n'avons pas de grandes différences. Et c'est là le point de départ de l'unité et de la coopération sincère de la République populaire d'Albanie avec vos pays et vos gouvernements dans la lutte pour les grandes questions qui préoccupent l'humanité tout entière, contre l'impérialisme mondial, contre la guerre de rapine de l'impérialisme, pour une paix juste, dans l'égalité et la justice.

84. La République populaire d'Albanie, fidèle à ses principes et à sa politique de paix et d'amitié entre les peuples, à sa politique de soutien solidaire avec les mouvements libérateurs et révolutionnaires et de coexistence pacifique entre les Etats à systèmes sociaux différents, joint ses efforts à ceux des autres pays pacifiques pour conjurer la menace d'une nouvelle guerre mondiale, pour faire échec à la politique agressive de l'impérialisme américain, pour liquider complètement le colonialisme et pour régler les importants problèmes internationaux dans l'intérêt de la paix, de la liberté, de l'indépendance nationale, de la démocratie et du progrès social. C'est cette politique et ce sont ces objectifs qui guideront notre délégation à la présente session de l'Assemblée générale.

85. M. SHEARER (Jamaïque) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation de la Jamaïque je tiens, Monsieur le Président, à m'associer aux félicitations qui ont salué votre élection, par un vote unanime, à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale. Il est inutile de parler de l'héritage que la civilisation occidentale doit à Rome et au peuple d'Italie. L'Italie d'aujourd'hui, grâce à la vigueur de sa vie politique et à ses idées politiques toujours neuves, ne cesse de retenir notre attention. Vous-même, Monsieur le Président, vous avez beaucoup contribué à entretenir cette vigueur et cette jeunesse d'esprit — comme d'ailleurs à assurer l'influence grandissante de votre pays dans les affaires européennes et internationales. Il est de bon augure pour la réussite de cette session que nos débats soient dirigés par un homme tel que vous, doué d'aptitudes multiples et remarquables et possédant une grande expérience, aussi bien théorique que pratique, des affaires politiques et économiques.

86. Ma délégation s'est réjouie que, dans l'une de ses premières déclarations qu'il vous ait été donné de faire à cette tribune, vous ayez été en mesure de nous apprendre l'accord de cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan. Je désire, au nom du Gouvernement de la Jamaïque, remercier le Secrétaire général de ses efforts inlassables et féliciter le Conseil de Sécurité de la fermeté dont il a fait preuve au cours de cette crise. Mon Gouvernement espère qu'une solution définitive au problème du Cachemire, satisfaisant au mieux les intérêts de sa population, interviendra bientôt.

87. Il semble que le sort ait décidé de faire de la dix-neuvième année une année critique dans l'existence des organisations mondiales. C'est l'année qui vit la fin de la Société des Nations; c'est pourquoi ma délégation est réellement soulagée de voir que les Nations Unies ont échappé à la menace de paralysie permanente qui pesait sur l'Organisation pendant sa 19ème année. Nous savons maintenant que nous pouvons aborder la vingtème session ordinaire pleins

de confiance renouvelée dans la robuste constitution des Nations Unies et assurés de sa survie. Notre organisation a montré une fois de plus à ceux qui en auraient douté qu'elle était fondamentalement vigoureuse. Elle a surmonté les dangers qui la menaçaient l'année dernière, car elle nous est à tous indispensable, et pour cette raison même sa force ne cessera de grandir.

88. A la fin de cette seconde décennie d'existence, il faut que l'Organisation poursuive l'examen et le bilan qu'elle a commencés à San Francisco. Ma délégation estime que la communauté des Nations Unies doit maintenant décider de faire de la vingtième session ordinaire des Nations Unies le début d'une nouvelle ère; il faut que nous prenions la détermination de faire de cette troisième décennie une période de réalisations sans précédent. Pour ce nouveau départ, croyons-nous, il faut que les objectifs premiers de cette décennie s'inspirent des trois principes suivants: premièrement, que les Etats Membres n'accepteront jamais qu'on ne trouve pas de solution à un problème quel qu'il soit; deuxièmement, que nous ne nous laisserons pas bercer dans l'inaction en nous disant en guise de consolation qu'il serait chimérique de vouloir agir; et troisièmement, que nous rechercherons constamment de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens pour faire appliquer la Charte.

89. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales continue de demeurer l'objectif le plus urgent et le plus exigeant des Nations Unies, et il est inévitable que nos interventions dans ce débat général reflètent à quel point nous sommes préoccupés par ce sujet. Nous avons pris bonne note des rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix^{4/}. Ma délégation a été satisfaite de constater qu'il a été d'avis à sa grande majorité que l'Assemblée devait reprendre immédiatement les travaux qui lui incombent normalement. Nous avons noté ses conclusions selon lesquelles le problème financier actuel découlant des opérations de maintien de la paix doit être résolu grâce à des contributions volontaires. Le Gouvernement de la Jamaïque a déjà apporté sa contribution, et nous espérons que d'autres contributions volontaires seront bientôt versées en quantités suffisantes pour éponger le déficit des opérations de maintien de la paix.

90. Il ressort des rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, nous semble-t-il, que l'unanimité s'est faite sur un autre point, à savoir qu'il est actuellement impossible d'apporter aucun amendement aux Articles de la Charte qui se rapportent au maintien de la paix internationale, ou qui tentent de définir les responsabilités respectives de l'Assemblée et du Conseil de Sécurité en matière de paix et de sécurité. S'il est bien exact qu'il ne faut pas pour le moment songer à proposer d'amendement, les Etats Membres n'ont d'autre solution que d'utiliser au mieux la Charte telle qu'elle est. La délégation de la Jamaïque réitère la ferme détermination de son pays de coopérer avec tous les autres Etats Membres pour que la Charte reste la base véritable

des efforts qu'ils font ensemble pour maintenir la paix internationale.

91. La crise récente qu'a soulevée l'application de l'article 19 de la Charte, s'est dénouée, mais le conflit concernant les interprétations divergentes des rôles et des pouvoirs respectifs du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée n'est pas résolu. Il est évident que la discussion doit se poursuivre quelle qu'en soit sa durée, jusqu'à ce que les désaccords s'effacent.

92. Mais, en même temps, il est primordial d'apporter une solution rapide à ce problème épineux. Il est des tâches urgentes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales que seules les Nations Unies peuvent aborder avec efficacité; aussi longtemps que l'Organisation se verra immobilisée par des discussions internes, privée de ressources financières et incertaine quant à la source de son autorité comme c'est le cas aujourd'hui, elle ne pourra sur aucun point agir avec fermeté et ne se risquera pas à prendre les nouvelles mesures radicales que de nouvelles crises rendraient nécessaires. C'est pour ces raisons que les Nations Unies commettraient une grave erreur si elles décidaient de ne pas tenter de résoudre aujourd'hui les problèmes intérieurs que soulèvent les pouvoirs respectifs de l'Assemblée et du Conseil en matière d'opérations du maintien de la paix. Si la voie qui mène à l'accord se termine par un cul-de-sac, il faut en chercher d'autres. Ce n'est pas parce que l'examen de l'un des aspects de la responsabilité des Nations Unies en matière de paix internationale se révèle infructueux qu'on doit s'abstenir d'en chercher d'autres.

93. La délégation jamaïque estime qu'il faut poursuivre l'examen et l'étude de trois aspects essentiels de la question du maintien de la paix internationale. Le premier a trait au règlement pacifique proprement dit des différends, sur lequel le Secrétaire général a appelé notre attention dans l'introduction à son rapport annuel. Comme il l'a si judicieusement souligné, cette action doit être menée parallèlement au maintien de la paix; il est indéniable qu'on a trop souvent négligé, au cours de ces dernières années, le recours aux organes dont disposent les Nations Unies en matière de bons offices, de conciliation et de médiation. Les possibilités en particulier de la Cour internationale de Justice n'ont pas été exploitées. C'est pourquoi ma délégation souscrit à l'initiative du Royaume-Uni d'inscrire à l'ordre du jour une question concernant le règlement pacifique des différends et considère qu'une étude des possibilités de règlement pacifique dans le cadre des organes des Nations Unies serait des plus opportunes.

94. En second lieu, il faut essayer, croyons-nous, de constituer des forces de réserve placées à la disposition des Nations Unies et prêtes à être utilisées en cas de nécessité. L'année dernière à cette tribune, j'ai fait allusion à la question des accords à long terme avec des Etats Membres concernant les forces armées, l'assistance et les facilités qui ont été prévues à l'article 43 de la Charte. Constatant qu'aucun accord de ce genre n'est en cours de négociation, il semblerait qu'il n'y ait d'autre choix que de placer les forces de réserve à la disposition du Secrétaire général, sans préjuger de savoir quelle autorité en déterminera l'utilisation. Il s'ensuit que

^{4/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, Annexe No 21, documents A/5915 et Add.1, A/5916 et Add.1.

le Secrétaire général aura besoin d'un état-major et d'un haut commandement capables d'assurer l'organisation et le déploiement de ces forces de réserve. Des opérations militaires efficaces ne peuvent pas être mises sur pied du jour au lendemain s'il n'a pas été prévu un plan d'urgence sous une forme ou sous une autre.

95. En troisième lieu il faut étudier les moyens de financer les opérations de maintien de la paix. La Jamaïque estime toujours que les petites et moyennes nations ne peuvent pas marchander sur la question de la sécurité internationale. Nous essayons de préserver notre indépendance et notre intégrité territoriale; nous ne voulons être les clients de personne. Nous croyons que l'autorité de la communauté internationale tout entière, qui s'exerce par l'intermédiaire des Nations Unies, est la seule garantie valable de la sécurité internationale, et nous sommes convaincus qu'il faut accorder aux Nations Unies un soutien financier total. Il ne faut jamais permettre, à notre avis, que le financement d'opérations justifiées de maintien de la paix soit laissé au bon vouloir de chacun. Mon gouvernement a donc communiqué au Comité spécial un mémoire détaillé sur la répartition des dépenses relatives au maintien de la paix^{5/}. [Voir A/6026, annexe I.]

96. Le désarmement est une autre question d'une importance vitale pour tous. La délégation jamaïquaine a été satisfaite de constater la reprise des négociations sur le désarmement cet été à Genève, en réponse à l'appel de la Commission du désarmement qui s'est réunie au Siège au début de l'année. Il faut encourager l'examen par le Comité de formules destinées à faciliter un accord sur un traité portant à la fois sur l'interdiction et la prolifération des armes nucléaires, et sur une réduction générale des armements; on peut raisonnablement espérer, semble-t-il, arriver avant longtemps à un accord sur l'interdiction et la prolifération. Il faut remarquer, cependant, après bien d'autres orateurs, que les accords destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires ne seront efficaces ou durables que si les puissances nucléaires actuelles s'engagent réellement dans la voie de la destruction de leurs stocks. Le danger de prolifération subsistera aussi longtemps que les stocks d'armes nucléaires continueront d'exister.

97. La Jamaïque reconnaît en outre que pour accomplir de réels progrès en matière de désarmement, en ce qui concerne tant les armes nucléaires que les armes conventionnelles, tous les Etats, même non membres, doivent participer aux négociations. C'est pourquoi nous approuvons la proposition de la Commission du désarmement visant à organiser une conférence mondiale du désarmement, à laquelle participeraient des représentants de tous les gouvernements, Membres ou non de l'Organisation. Il est possible qu'une telle conférence donne lieu à des initiatives dans de nombreux domaines.

98. Le moment est venu pour l'Assemblée d'aborder à cette session l'examen et la révision des tâches et des fonctions du Conseil économique et social,

maintenant que l'amendement à la Charte a été adopté. Cet amendement ne signifie pas seulement que l'augmentation de ses membres rendra le Conseil plus représentatif du point de vue politique. Bien plus importante est la possibilité qu'il donne de faire entrer dans le Conseil des Etats qui se situent à tous les stades de développement économique, car il est nécessaire que le Conseil soit le véritable reflet de l'Organisation tout entière. C'est seulement avec cette composition qu'il sera en mesure de faire porter toute son attention sur les problèmes fondamentaux qui sont ceux de la majorité des Etats Membres.

99. Cette augmentation amènerait au Conseil de nouveaux Membres, parfaitement au courant des problèmes cruciaux que connaissent les pays en voie de développement; elle rendra encore plus évidente l'urgente nécessité de trouver à ces problèmes des solutions économiques et sociales. La Jamaïque espère tout particulièrement que le Conseil étudiera les besoins des pays qui approchent, sans l'avoir atteint, le seuil de l'autonomie économique et essaiera d'y faire face. C'est un domaine qui, dans le passé, n'a pas suffisamment été abordé; nous savons qu'il n'est possible de s'attaquer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux de la Charte que si la majorité des Etats Membres ont une économie qui se suffit à elle-même. Il est également clair que peu de pays en voie de développement sont plus près qu'il y a cinq ans d'atteindre l'autonomie dans ce secteur. A mesure que le fossé entre les pays riches et les pays pauvres se creuse, ces derniers ont de plus en plus de mal à combler leur retard.

100. Dans le cadre des Nations Unies, la responsabilité première de la politique internationale en matière de développement économique et social repose tout entière sur le Conseil économique et social. Le Conseil a maintenant l'occasion d'envisager cette responsabilité dans une optique nouvelle, d'en réévaluer la nature et de se préparer aux nouvelles tâches que l'augmentation des Membres des Nations Unies a imposées. Mais le Conseil doit s'organiser plus efficacement et améliorer ses méthodes d'action, afin de jouer son rôle, qui consiste, à l'échelon central, à formuler une politique et coordonner les efforts des Nations Unies en vue d'élever les niveaux de vie et de promouvoir le bien-être social.

101. Il est peut-être significatif que cette étude du rôle du Conseil économique et social ait lieu au milieu de la Décennie pour le développement, au moment où nous constatons que nous avons été incapables de parvenir aux objectifs pourtant bien modestes, fixés pour cette Décennie, et au moment où il faut une bonne dose d'optimisme pour croire qu'il peuvent être atteints en 1970 sans le secours d'une puissante impulsion nouvelle. Cette constatation ressort clairement du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie pour le développement^{6/}.

102. On savait depuis longtemps que les pays en voie de développement ne pouvaient tout à la fois

^{5/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

^{6/} Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 2 de l'ordre du jour, document E/4033.

payer des intérêts au taux du marché, rembourser le capital et maintenir un rythme normal de développement. Les perspectives empirent actuellement, car leurs produits de base sont payés à des prix encore moins rémunérateurs qu'avant et le courant des capitaux d'investissement des pays développés vers ces pays n'augmente pour ainsi dire pas.

103. Il est urgent de modifier cet état de choses. Il est non moins urgent que les pays en voie de développement connaissent de meilleures perspectives. Il est nécessaire d'agir d'une façon plus positive dans tous ces domaines dont nous avons beaucoup parlé, sans oublier l'envoi rapide de capitaux et d'assistance technique aux pays en voie de développement; la création d'un Fonds des Nations Unies pour le développement du capital; et l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement. N'admet-on pas généralement aujourd'hui que les efforts qui sont faits actuellement ne sont pas à la mesure de ces problèmes?

104. La répartition des tâches entre le Conseil et la Conférence sur le Commerce et le Développement sera inévitablement évoquée; mais ce n'est pas une difficulté insurmontable. Les directives ont déjà été données, en ce sens que l'Assemblée a délimité et donné en partage à la Conférence des responsabilités en matière de commerce et aussi de développement dans la mesure où il est lié au commerce. La Conférence se voit assigner la tâche de réorganiser le commerce mondial sur la base de l'ensemble des principes élaborés à Genève l'année dernière.

105. La Jamaïque souscrit avec satisfaction aux initiatives qu'ont prises certains pays développés dans le sens des objectifs de la Conférence. Néanmoins, les pays développés sont encore très loin d'avoir entrepris l'action concertée qui s'avère nécessaire.

106. A ce stade, je considérerai comme une simple manœuvre dilatoire toute contestation sur la mesure dans laquelle les recommandations de l'Acte final de la Conférence sur le commerce et le développement engagent les Etats Membres^{7/}. Les procédures de conciliation ont été élaborées et incorporées dans les instruments de travail du Bureau du commerce et du développement, du fait justement qu'il a été reconnu que certaines décisions seront préjudiciables aux intérêts particuliers de certains Etats Membres. La persistance de ces contestations fait simplement douter des intentions réelles de leurs auteurs.

107. On peut se demander si la mise en œuvre du principe suivant, qui a été discuté, approuvé et incorporé dans l'Acte final, a le moins du monde progressé: "Les pays développés réduiront progressivement et supprimeront les barrières douanières et autres obstacles au commerce et à la consommation des produits originaires des pays en voie de développement^{8/}." Il faut que la Conférence aborde rapidement une nouvelle étape. Elle doit adopter des mesures destinées à garantir des prix plus rémunérateurs pour les produits de base, des mesures destinées à élargir les perspectives de commer-

cialisation des exportations des pays en voie de développement et des mesures destinées à stimuler la hausse de la production dans ces mêmes pays. Voilà donc le domaine où il faut agir. Tout le monde convient qu'il faut agir et tout le monde sait dans quel sens, mais, quand on passe aux méthodes d'action, de nouveaux obstacles semblent soudain surgir.

108. Sans concessions substantielles de la part des pays développés, il ne peut y avoir d'amélioration significative de l'économie de nos pays, car la plus grande partie du développement doit être financée par les recettes d'exportation. Un déficit de ces recettes sape les plans de développement et arrête la croissance économique. Le temps est depuis longtemps révolu où l'agriculteur, qu'il cultive de la canne à sucre, des bananes, du cacao, du café ou tout autre produit, se contentait de peiner six jours par semaine, 52 semaines par an, pour découvrir à la fin de l'année que ses gains ne pouvaient assurer un niveau de vie convenable ni à lui ni à sa famille.

109. Nous, les citoyens des pays en voie de développement, nous ne voulons plus laisser nos paysans et nos ouvriers à la merci des forces de marché aveugles et égoïstes parce qu'ils ont la malchance de produire pour l'exportation. Nous avons besoin d'assurer des prix stables et rémunérateurs pour leurs produits — en fonction, bien entendu, d'une production raisonnablement efficace. Il ne suffit pas de dire de bonnes paroles sur la surproduction, la nécessité de diversifier la production agricole et de passer d'une production à une autre, si la communauté des Nations ne prend pas, en même temps, des mesures concrètes pour financer le passage d'une forme de production à une autre.

110. Je passe maintenant à un secteur de l'activité des Nations Unies auquel mon pays porte un intérêt particulier — je veux parler des droits de l'homme et notamment de l'Année internationale pour les droits de l'homme. Le Comité pour l'Année internationale pour les droits de l'homme, que le représentant de mon pays a l'honneur de présider, après avoir eu des consultations nombreuses avec les gouvernements membres des Nations Unies, a préparé avec grand soin et diligence un rapport^{9/} contenant le programme des activités pour l'Année internationale. La Commission des droits de l'homme a été saisie de ce rapport. Faute de temps, la Commission n'a pu étudier le programme complet et les recommandations du Comité, mais elle a accepté toutes les propositions les plus urgentes et à son tour le Conseil économique et social a fait de même. L'Assemblée a maintenant inscrit à son ordre du jour une série de mesures concernant la célébration de l'Année internationale qui doivent être prises au cours de la période allant jusqu'en 1968. Elle est invitée à les approuver au cours de la présente session.

111. Le Gouvernement de la Jamaïque a anticipé sur l'approbation par l'Assemblée de ce programme provisoire, du moins en ce qui concerne les dispositions qu'il a prises dans le pays même en vue de l'année internationale. Mon gouvernement a déjà officiellement décidé de nommer un comité spécial qui

^{7/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. 1: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

^{8/} Ibid., par. 54.

^{9/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8, chap. IV.

organisera des manifestations et de créer un conseil consultatif chargé de revoir notre législation à la lumière des normes fixées par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

112. La Jamaïque est extrêmement heureuse de voir que la Commission et le Conseil ont accepté et soumis à l'approbation de l'Assemblée la proposition tendant à accorder une place de choix dans les activités de l'Année internationale à une Conférence internationale sur les droits de l'homme [voir A/5945, annexe II].

113. Cette assemblée a désigné l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme, au premier chef pour passer en revue les progrès accomplis dans l'application des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration universelle. L'Assemblée a également souhaité que les manifestations de 1968 apportent une contribution durable à la cause du respect universel des droits de l'homme et de leur mise en application universelle. Mon gouvernement est convaincu qu'une conférence internationale sera le meilleur moyen de procéder à l'examen souhaité, et nous ne doutons pas qu'une conférence internationale puisse apporter une contribution durable à la cause des droits de l'homme. Nous sommes certains que tous ceux qui y participeront seront animés de l'esprit de l'Année internationale.

114. Lors de la création des Nations Unies, le respect des droits de l'homme a été un des objectifs principaux de l'Organisation. Il occupe dans la Charte une place d'importance égale au maintien de la paix internationale, au relèvement des niveaux de vie des habitants de notre planète et au programme de décolonisation. Jusqu'à présent, néanmoins, les droits de l'homme n'ont pas obtenu l'attention ou la place qui leur revient dans le cadre des Nations Unies.

115. Mon gouvernement estime qu'il est temps d'accorder aux organes qui se consacrent uniquement aux droits de l'homme un statut propre dans le cadre des Nations Unies, de leur allouer un soutien financier convenable et d'y nommer des fonctionnaires compétents. Il conviendrait que ces questions soient étudiées dans le cadre de la Conférence internationale.

116. Cette conférence ne peut être couronnée de succès qu'à la condition, bien entendu, d'avoir été soigneusement préparée. Nous espérons que ce problème de la préparation de la Conférence sera abordé avec tout le soin qu'il mérite lors de son examen pendant la session actuelle.

117. Je ne saurais conclure sans mentionner la question des Territoires non autonomes. Nous nous sommes tous félicités de l'entrée de trois nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies. Leur admission souligne une fois de plus ce souci d'universalité qui est le sien et le succès de son programme de décolonisation. La Jamaïque espère que les quelques territoires africains qui sont encore sous le régime colonial deviendront bientôt indépendants. Nous souhaitons tout particulièrement voir la Guyane britannique et les autres territoires des Caraïbes accéder à l'indépendance sans plus tarder.

118. Il est cependant un problème particulier de la décolonisation qui devient tous les jours plus pressant, et que les Nations Unies doivent maintenant aborder. Il s'agit de l'avenir des petits territoires qui, abandonnés à leurs propres moyens, ont peu d'espoir de survie économique. Il me faut, comme je l'ai fait l'an dernier déjà, engager les Nations Unies à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de ces pays. La communauté internationale se doit de trouver les moyens de concilier leurs légitimes aspirations à l'autodétermination, avec la nécessité de survivre du point de vue économique. Il n'est de l'intérêt ni de la communauté internationale ni de ces Etats eux-mêmes qu'ils accèdent aujourd'hui à l'indépendance pour se retrouver les victimes des machinations stratégiques et politiques d'Etats plus puissants. Une économie fragile sert de prétexte à des machinations de ce genre.

119. Je conclurai en disant qu'au début de cette vingtième session l'Organisation des Nations Unies a déjà vécu plus longtemps que l'Organisation qui l'a précédée. C'est l'Afrique qui a eu le privilège de voir un de ses fils nous piloter avec patience et habileté au milieu des périls de la dix-neuvième session. Le vingtième anniversaire a été célébré à San Francisco, où tout de suite l'Organisation a commencé à dresser le bilan de ses vingt années. Actuellement nous avons le souci de procéder à un examen de nos méthodes et à une réestimation de nos hypothèses de travail. C'est là un bon début. Gardons ce qui s'est révélé bon à l'usage, rejetons ce qui ne l'est pas, cherchons et adoptons de nouvelles techniques et méthodes si nécessaire. Il y a eu d'heureuses initiatives en matière de maintien de la paix, mais nous reconnaissons aussi que l'établissement des conditions de paix à plus long terme marque le pas. Il faut qu'au cours des 10 prochaines années les Nations Unies intensifient leurs efforts pour éviter les conflits, construire le cadre de la sécurité internationale et garantir plus de bien-être à l'humanité.

120. M. SAPENA PASTOR (Paraguay) [traduit de l'espagnol]: C'est avec un plaisir sincère qu'au nom de mon gouvernement et de ma délégation et en mon nom propre je vous présente, Monsieur le Président, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée générale. Nous voyons en cette élection aussi bien un tribut rendu à votre grand pays, étroitement lié au mien par une amitié ferme et inaltérable, qu'une preuve de confiance collective qui vous a été donnée en raison de vos remarquables qualités personnelles.

121. La présente Assemblée s'ouvre au moment où de sombres menaces contre la paix planent au-dessus de notre pauvre monde, des menaces qui revêtent leurs formes les plus graves sur le continent asiatique. En ces circonstances, notre obligation collective la plus urgente consiste à offrir, avec loyauté et sans mesquinerie, toute notre coopération et à entreprendre les efforts les meilleurs et les plus énergiques pour chercher, par une action commune et solidaire, des formules qui permettent d'écarter ces menaces et de rétablir la paix ébranlée. C'est du maintien et de la préservation de la paix que dépende pour nous la possibilité de continuer notre

lutte incessante pour donner aux grandes masses humaines et à la grande majorité des Etats qui composent notre Organisation ces niveaux de vie et ce progrès social dont, jusqu'à présent, seul un nombre réduit de pays a bénéficié.

122. J'ai mentionné le continent où s'aggrave actuellement le danger d'une conflagration qui pourrait facilement s'étendre à un nombre imprévisible d'autres Etats. En cette heure critique, nous réaffirmons notre foi et notre confiance en deux grands Etats Membres des Nations Unies, l'Inde et le Pakistan, persuadés qu'ils pourront trouver, par leurs propres efforts et avec l'aide de notre Organisation, les moyens de résoudre pacifiquement leurs différends, c'est-à-dire non point dans le sang des champs de bataille, mais dans le cadre de discussions raisonnables et fructueuses.

123. Sur ce même continent se déroule une autre guerre, qui est typiquement une guerre d'agression. Si les principes universellement consacrés, si les postulats qui constituent l'essence des relations entre les Etats étaient loyalement et constamment observés par tous les pays du monde, une guerre comme celle que nous mentionnons n'aurait pas éclaté, et la République du Viet-Nam aurait pu chercher d'elle-même les voies de son développement progressif, sans ingérence étrangère. Mais, à regret certes, il faut reconnaître que ces normes de coexistence internationale, qui sont respectées par la majorité des pays, sont pour d'autres lettre morte. Dans ce cas particulier, je pense tout spécialement à la République populaire de Chine, qui a fait de la menace, de l'agression et de la violence les bases de sa politique internationale.

124. Assaillie par la subversion venue de l'extérieur, la République du Viet-Nam ne s'est heureusement pas trouvée seule dans l'exercice de sa légitime défense. D'autres pays sont à ses côtés, les uns la soutiennent matériellement, les autres moralement. Dans ce cas aussi, encore qu'il soit bien tard, nous sommes persuadés que la justice prévaudra et que les gouvernements si peu enclins jusqu'à présent à écouter la voix de la raison accueilleront favorablement les offres sincères et réitérées qui ont été formulées en vue de régler les questions en suspens par la voie des négociations.

125. Dans l'hémisphère occidental, la République Dominicaine, pays auquel nous unissent des liens fraternels et qui est cher à notre cœur comme le sont tous ceux qui font partie de la grande famille américaine, a traversé cette année une grave épreuve qui a pu ébranler les bases de son organisation politique, chrétienne et démocratique. L'organisme régional a adopté en cette affaire des décisions de la plus haute importance, dont on voit déjà les résultats positifs; elles ont permis à ce pays de surmonter cette crise, dont il sort maintenant avec des institutions intactes, et surtout en ayant épargné le sang de ses fils qui, à un moment, paraissait sur le point de couler dans une sanglante guerre civile menaçant de s'étendre au pays tout entier.

126. Ces décisions furent, nous devons le reconnaître, combattues par certains des membres de l'organisation régionale. Quant à nous, nous acceptons

évidemment qu'il puisse y avoir des opinions divergentes ou opposées, ce qui caractérise les sociétés libres et qui ne ternit en rien l'harmonie des relations mutuelles entre leurs membres.

127. Tous les membres de cette assemblée, tant ceux qui assument des responsabilités gouvernementales dans leurs pays respectifs que les hommes de bonne volonté du monde, nous pouvons tous nous féliciter que S. S. le pape Paul VI vienne parmi nous faire entendre sa voix, qui est l'essence même de l'amour de l'humanité et de la consécration à son service. Nous sommes certains, avec la plus entière conviction, qu'un message aura rarement été écouté avec autant d'attention par un auditoire aussi vaste que celui auquel, dans quelques jours et de cette même tribune, s'adressera le Souverain Pontife.

128. Notre assemblée doit s'occuper, au cours de cette session, d'un grand nombre de questions dont l'examen, dans la majorité des cas, a été ajourné d'un an, pour des motifs, on le sait, qui ont empêché la dix-neuvième session de l'Assemblée générale de se dérouler normalement. Je ne vais pas rappeler ces circonstances qui ne sont que trop connues de tous les Etats Membres; mais je voudrais souligner que, malgré ces difficultés, la dernière Assemblée, en créant et en établissant en tant qu'organe de l'Assemblée générale [résolution 1995 (XIX)] la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a adopté une des plus importantes décisions qu'elle ait prises depuis bien des années.

129. Les Etats qui forment le groupe des pays en voie de développement, et qui non seulement constituent la majorité de notre organisation, mais qui comptent ensemble la majeure partie de la population mondiale, mettent toutes leurs espérances en ce nouvel organe et, surtout, en l'efficacité de son action. Nous espérons, avec l'impatience que donnent les déceptions, voir se rapprocher l'heure de la répartition plus juste et plus rationnelle des richesses et de leurs avantages, l'heure où nos droits légitimes de peuples en voie de développement seront satisfaits et où nous pourrions atteindre véritablement et sans restrictions ce que notre charte appelle le progrès social et le relèvement des niveaux de vie dans une conception plus large de la liberté.

130. Au risque d'insister à l'excès, nous réaffirmons une fois encore notre conviction qu'au sein de ce nouvel organe c'est l'unité des pays en voie de développement qui sera la meilleure garantie d'une action fructueuse, et qu'il nous faut lier nos efforts pour consolider cette unité afin d'assurer le succès de nos entreprises communes.

131. Ma délégation pense que notre Organisation est sortie de la dix-neuvième session et de la crise qui a entravé son action normale avec l'intention bien claire de réaffirmer que la solidarité internationale est indispensable pour l'examen objectif et rationnel des questions anciennes et nouvelles, et que chacun des Etats Membres individuellement a l'intention, peut-être encore plus vigoureusement qu'il y a 20 ans, de préserver l'existence de l'Organisation des Nations Unies et de renforcer ses possibilités d'action dans la conviction qu'elle est l'organe international le plus efficace pour résoudre les grands

problèmes qui nous touchent tous également en ce monde essentiellement interdépendant.

132. Pour notre part, lors de la dernière session de l'Assemblée, nous avons exposé clairement notre position particulière face au conflit qui divisait les Nations Unies; les principes auxquels nous avons réaffirmé notre adhésion restent aujourd'hui aussi valables qu'ils l'étaient il y a un an. Nous nous félicitons donc que cette Assemblée puisse, sans toucher en rien à la position des différents Etats, reprendre l'action continue que l'on attend d'elle.

133. Un rapide examen du programme de l'Assemblée suffit à rappeler la régularité avec laquelle certaines questions reviennent chaque année; et parmi ces questions, celles qui ont la priorité en raison de leur importance et de leur transcendance sont celles qui concernent le maintien de la paix et de la sécurité, le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, la nécessité urgente de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires. Nos opinions sur toutes ces questions et sur chacune d'entre elles, comme sur d'autres qui leur sont étroitement liées, sont bien connues. S'il était possible non pas d'ajouter mais de répéter quelque chose, ce serait que, malgré le peu de progrès réalisés jusqu'à présent, nous interprétons chaque pas en avant comme une nouvelle étape vers un but auquel l'humanité espère parvenir un jour; et l'importance de ces questions est si évidente qu'aucun échec n'épuisera la patience avec laquelle nous recherchons des solutions satisfaisantes.

134. Les Etats de l'Amérique latine, agissant dans le sens de l'unité continentale, poursuivent leurs efforts en vue de convenir, au moyen d'un traité, de la dénucléarisation effective de cette région. L'intensité des efforts qu'ils prodiguent permet d'espérer avec confiance des résultats positifs qui pourraient servir plus tard d'exemple à d'autres régions et d'autres Etats.

135. Que nous voulions l'admettre ou non, il est patent qu'il subsiste encore des vestiges du colonialisme. Si, en un passé récent, ce colonialisme s'étendait comme une tache sur une grande portion de la carte du monde, nous devons reconnaître que, depuis l'avènement des Nations Unies, il a rapidement disparu. Bien que les peuples antérieurement dominés aient réussi, par leurs luttes victorieuses, à décider souverainement de leur destin, et que le nombre des états libres n'ait cessé de croître de façon impressionnante, il n'en est pas moins certain que le colonialisme survit encore dans différents continents. Nous nous sommes efforcés dans le passé, avec une énergie indomptable, et nous continuerons de nous efforcer à l'avenir d'obtenir l'élimination totale de ce colonialisme.

136. De la même façon et avec une ténacité identique, nous luttons et nous continuerons à lutter pour faire disparaître le néo-colonialisme qui se manifeste surtout par des tentatives d'imposer des sujétions économiques. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ces questions et sur d'autres, car la position de mon pays à ce sujet a été exposée à maintes reprises, aussi bien devant l'Assemblée que devant ses principales commissions.

137. Il est évident que l'Assemblée générale est l'organe qui permet à chaque délégation d'exprimer le plus largement ses opinions et ses points de vue sur chacune des questions inscrites à l'ordre du jour, en particulier au cours des débats exhaustifs qui se déroulent parfois devant l'Assemblée elle-même et, en règle générale, devant ses principales commissions. C'est ici, durant le débat général qui précède l'action effective de l'Assemblée, qu'il convient de signaler les lignes générales de l'orientation politique et philosophique de chaque Etat. Il n'empêche que c'est cependant aussi le lieu où il convient d'énoncer certains problèmes de caractère particulier ou régional pour les porter à la connaissance des membres de l'Assemblée, afin d'éveiller en eux l'esprit de compréhension et de solidarité internationale auquel nous avons tous droit de façon indiscutable quand la raison est de notre côté et quand notre cause s'appuie sur des droits légitimes. C'est à certains de ces problèmes particuliers que je me référerai un peu plus loin.

138. Entre-temps, c'est avec plaisir que nous notons l'accroissement constant du nombre des membres de notre Organisation. Cette session venait à peine de s'ouvrir que nous avons reçu par acclamation trois nouveaux Etats souverains. Nous voulons souhaiter la bienvenue la plus cordiale aux peuples de la Gambie, des îles Maldives et de Singapour et à leurs représentants en cette assemblée, et nous sommes convaincus qu'ils apporteront à notre organisation une contribution de grande valeur.

139. Lors de sessions antérieures de l'Assemblée, nous avons exprimé notre conviction que la nécessité de vivre en bonne harmonie sur la même planète et l'interdépendance sociale et économique des nations nous imposent une solidarité internationale, source de droits et d'obligations réciproques, qui empêche que quelques nations ne jouissent du bien-être et du bonheur alors que, près ou loin, d'autres sont épuisées ou misérables, qui empêche les nations plus développées de jouir de la tranquillité et de la satisfaction alors qu'il existe à côté ou en d'autres lieux des nations moins développées ou peu développées, et surtout qui empêche d'être heureuses les nations qui ont tout ce dont elles ont besoin et qui peuvent s'assurer pour elles-mêmes des bienfaits de la justice, alors qu'il existe en d'autres lieux du globe des nations auxquelles on refuse, on accorde avec parcimonie ou on marchandé les avantages du droit et de la justice internationales.

140. Cette conviction fait que toutes les années notre délégation considère de son devoir d'informer brièvement l'Assemblée de la situation du Paraguay, car la santé de notre Organisation n'est autre que la somme de la santé de chacun de ses Membres.

141. Au cours de l'année qui s'est écoulée entre la dix-neuvième session et cette vingtième session de l'Assemblée générale, le progrès et le développement du Paraguay ont été bien marqués dans tous les domaines. Sur le plan politique, le système démocratique qui inspire la forme du gouvernement a été une source de paix, de travail et de bien-être pour tout le peuple. Le contrôle des actes de l'exécutif par les partis d'opposition et l'exercice d'une liberté

de presse totale ont donné les fruits et les avantages d'un ordre juridique stable et équitable.

142. Sur le plan économique, le Paraguay non seulement continue à maintenir la stabilité de sa monnaie depuis 1957 et continuera à la défendre avec intransigeance, mais, grâce à l'excédent de sa balance des paiements, il a vu croître ses réserves monétaires, ce qui lui a permis récemment d'augmenter sa participation au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'acquiescer des bons de cet organisme; l'expansion, le développement, le progrès en matière de construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux, d'ouvrages à caractère social, l'installation de nouvelles industries, etc., méritent d'être signalés.

143. Sur le plan social, les prestations de l'assurance sociale ont été progressivement étendues à de nouvelles classes de travailleurs, tandis qu'une réforme agraire, réalisée sans spolier personne et sans ostentation, a fait bénéficier les travailleurs agricoles des avantages de la propriété de la terre. Je dois toutefois informer l'Assemblée que cet effort singulier de toute la nation paraguayenne, de son peuple admirable et de son Gouvernement ne trouve pas d'écho dans les faits et gestes du reste du continent, lequel profite égoïstement de positions géographiques et de situations de fait. Je ne veux pas parler ici de l'injustice qui découle de la médiocrité de la rémunération des produits agricoles par rapport aux prix, toujours croissants, des articles manufacturés, injustice qui creuse toujours plus le fossé qui sépare les nations développées des nations moins développées du point de vue économique. Ce problème, commun à toutes les nations qui vivent de l'agriculture et de l'élevage, doit trouver une solution juste pour tous les peuples de l'humanité.

144. Mais ce dont je veux parler c'est de la discrimination injustifiée que les navires battant pavillon paraguayen subissent lorsqu'ils naviguent sur des fleuves internationaux pour atteindre la mer ou les marchés du monde vers lesquels ils transportent les fruits du travail du peuple paraguayen.

145. La République du Paraguay est non seulement une nation relativement moins développée sur le plan économique, à laquelle les autres nations plus développées devraient avoir l'obligation, par solidarité et même par égoïsme bien calculé, d'apporter une aide ou, pour le moins, de ne pas faire du tort, mais aussi une nation que le déterminisme géographique et historique a situé au milieu d'un continent, loin de la mer et de ses richesses naturelles, en bref, une nation sans littoral maritime.

146. Dans un effort sans précédent, le Gouvernement du Paraguay a construit et continue de construire et d'améliorer diverses routes d'une longueur approximative de 2 000 km, afin de mettre le pays en contact avec les nations voisines. En outre, la République du Paraguay a affrété et fait construire, et exploite déjà, une flotte de plus de 30 cargos et navires auxiliaires modernes, tous conçus spécialement en vue d'une utilisation précise.

147. Sur le Paraná, fleuve international dont le Paraguay est nation riveraine et qui constitue son unique accès à la mer par voie fluviale, les navires

battant pavillon paraguayen sont victimes d'exigences démesurées, d'abus de souveraineté juridictionnelle et, surtout, d'un traitement discriminatoire injuste et beaucoup plus onéreux que le traitement plus favorable qui est accordé à des nations puissantes, dotées d'un vaste littoral maritime.

148. Pour atteindre les marchés mondiaux, la production paraguayenne doit parcourir 1 600 kilomètres de fleuves internationaux sur des navires de faible tirant d'eau pour arriver à la mer avant de pouvoir concurrencer les produits similaires de nations ayant un littoral maritime et, comme si ce n'était pas encore un inconvénient suffisant, les navires battant pavillon paraguayen sont soumis à des traitements discriminatoires et des exigences défavorables par rapport à celles qui sont imposées aux autres pavillons.

149. Nous ne demandons pas de faveurs, ni de privilèges, ni de concessions spéciales. Nous ne prétendons pas éveiller la pitié et notre dignité nationale repousserait ceux qui voudraient se constituer en bienfaiteurs ou en protecteurs. Ce que nous cherchons, c'est la justice. Ce qu'il nous faut, c'est l'égalité. Ce que nous voulons, c'est que notre droit à la libre navigation sur les fleuves internationaux dont nous sommes nation riveraine soit effectivement reconnu et respecté, comme est reconnu et respecté le droit de libre navigation sur ces mêmes fleuves à des navires battant d'autres pavillons.

150. En cette époque de liaisons interplanétaires, je déplore de devoir attirer l'attention de l'Assemblée sur un problème de libre navigation sur des fleuves internationaux, problème sur lequel s'était déjà prononcée la Convention nationale française dans son décret du 16 novembre 1792, et sur lequel il n'existe aucun doute dans le droit international consacré par le Traité de Paris en 1814, le Congrès de Vienne en 1815, les Congrès de Berlin en 1885, de Barcelone en 1821, de Lima en 1847-48, les Conférences inter-américaines, les définitions du Comité juridique interaméricain, du Conseil interaméricain de juriconsultes et les multiples traités bilatéraux.

151. Mais bien que cela paraisse un anachronisme incroyable, il est de fait que l'on conteste et que l'on limite le droit de la République du Paraguay à la libre navigation sur un fleuve international dont elle est riveraine et qui constitue son unique accès fluvial à la mer.

152. Mon Gouvernement espère que cette situation sera réglée le plus rapidement possible, car il est fermement convaincu que le bonheur des peuples et l'harmonie entre les nations ne peuvent être fondés sur les injustices, les inégalités et les discriminations.

153. Avant de terminer cet exposé, je désire formuler les vœux les plus sincères pour le succès des délibérations de l'Assemblée.

154. Le PRESIDENT: Le représentant de Chypre a demandé la parole pour exercer son droit de réponse; je le prie de bien vouloir monter à la tribune.

155. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je me rends bien compte que ce n'est guère le moment de commencer un débat sur le problème de Chypre,

et je n'ai d'ailleurs par l'intention de le faire, mais j'estime qu'il est de mon devoir de faire une ou deux observations sur quelques-uns des points soulevés par le Ministre des Affaires étrangères de Turquie au cours de sa déclaration de ce matin.

156. Il a déclaré qu'il n'allait pas se lancer dans des accusations ou des récriminations car il reste convaincu que le débat sur ce grave différend "doit se dérouler dans une atmosphère aussi sereine que possible, afin de faciliter un examen objectif de la question" [1343ème séance, par. 92].

157. Le Ministre des affaires étrangères de Turquie s'est pourtant, quelques instants plus tard, livré à des accusations et des récriminations. Je ne désire pas entrer dans des détails, ni réouvrir devant l'Assemblée tout le dossier des événements qui ont eu lieu à Chypre en décembre 1963; pas plus que je ne souhaite recommencer le récit des événements qui ont suivi cette tragique période. Je ne parlerai à ce sujet que d'un seul point, qui a été évoqué par le Ministre des affaires étrangères de Turquie, à savoir que le problème de Chypre, outre son aspect politique, a aussi un aspect humain. C'est en parlant de cet aspect humain que le Ministre s'est livré à des accusations extrêmement vives (c'est le moins qu'on puisse dire).

158. Le problème comporte un aspect humain. Je suis tout à fait prêt à reconnaître avec lui, jusqu'à un certain point, qu'un grand nombre de Chypriotes turcs à Chypre souffrent encore. Ils ne souffrent pas d'une quelconque oppression de la part du Gouvernement de Chypre ni, comme l'a prétendu ce matin le Ministre turc, d'une certaine attitude adoptée par la majorité de la population envers eux, non, ils sont victimes de la politique de division poursuivie par le Gouvernement turc.

159. Le discours du Ministre des affaires étrangères de Turquie est la preuve la plus convaincante, s'il en faut, que la Turquie poursuit une politique de division et de démembrement, et continuera malheureusement de le faire si nous en croyons le discours de ce matin. Je dis ceci parce que les termes de "communautés" et d'"entités distinctes" ont acquis une signification spéciale quand il s'agit de Chypre. Ils ont servi à diviser les populations. Le Ministre turc n'a bien entendu donné aucun chiffre ce matin; il n'a indiqué ni celui de la majorité grecque, ni celui de la minorité turque, qui représente 18% de la population. Et il existe certes un lien historique entre Chypre et la Turquie: c'est que cette minorité est un souvenir de l'occupation de Chypre par la Turquie, comme peut-être d'autres minorités dans de nombreux pays du monde sont constituées de descendants d'anciens occupants.

160. La théorie avancée ce matin par le Ministre des affaires étrangères de Turquie est, si je puis dire, le reflet d'une conception très particulière et très extraordinaire de l'autodétermination qui, si elle était adoptée et appliquée, amènerait l'éclatement et le démembrement de presque tous les pays du monde. Car, dans presque tous les pays de monde, il y a des hommes d'origines ethniques différentes, des hommes de religions différentes et des hommes de races différentes. Une telle politique pourrait

provoquer le démembrement du pays qui est actuellement connu sous le nom de Turquie, car dans ce pays aussi il y a des minorités, donc des hommes d'origines ethniques différentes.

161. Cette théorie d'autodétermination — ou plutôt l'interprétation qui nous en a été donnée ce matin — ne manquerait pas de plaire à M. Smith de Rhodésie du sud, car il est lui aussi partisan de la théorie selon laquelle il appartient à une minorité — un groupe différent dans ce cas particulier — de gouverner le pays. Dans le cas de Chypre, la suggestion turque équivaut à permettre à une petite minorité de s'opposer à la volonté de la majorité du pays. Ce qui revient au même.

162. Il est un autre point de la déclaration du Ministre turc, dont j'aimerais vous entretenir: la Turquie, nous dit-il, est impatiente de voir intervenir une solution pacifique. Nous aussi. Nous voulons une solution pacifique, sans effusion de sang. Nous voulons une solution fondée sur la justice, sur la démocratie, sur la Charte des Nations Unies. S'il est exact que la Turquie désire à tout prix qu'une solution pacifique soit donnée au problème de Chypre, pourquoi a-t-elle adopté la position qui fut la sienne vis-à-vis du Médiateur des Nations Unies, nommé par le Secrétaire général conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de Sécurité? Le rapport du Médiateur, qui a été présenté au Conseil de Sécurité, a été distribué si mes souvenirs sont exacts en tant que document de l'Assemblée générale [A/6017] le 27 septembre 1965. Je prie humblement les représentants de relire ce rapport et d'en étudier le contenu avec soin. C'est le rapport du médiateur des Nations Unies, dont personne, je l'espère, n'oserait dire qu'il s'est rendu à Chypre pour prendre parti d'un côté ou de l'autre. Le Médiateur est un homme remarquable, originaire d'Amérique du Sud, ancien président de l'Equateur.

163. Le Ministre des affaires étrangères de Turquie a également parlé de la fameuse question des traités. Je ne souhaite pas entrer dans les détails, mais j'aimerais simplement souligner un point: bien que dans son préambule la Charte des Nations Unies impose le respect des traités, elle part de l'hypothèse, sur la base de principes de droit international généralement admis, que ces traités sont le résultat de négociations libres, qu'ils sont le résultat de l'exercice de la libre volonté du peuple et qu'ils ne sont pas violés — or, dans le cas de Chypre, ils l'ont été dans leur essence par la Turquie. Enfin l'application de ces traités est sujette à la réserve contenue dans l'Article 103 de la Charte des Nations Unies.

164. Avant de terminer, j'aimerais mentionner une remarque du Ministre des affaires étrangères de Turquie concernant, selon ses propres termes, la reprise de conversations préliminaires entre la Turquie et la Grèce sur le problème de Chypre. Mon pays a fait savoir à maintes reprises à quel point il serait heureux que les relations entre la Grèce et la Turquie s'améliorent et la tension entre ces deux pays diminue au moyen de conversations ou de négociations ou de toute autre consultation. Mais il est un principe fondamental, sur lequel mon gouvernement fonde sa position, auquel nous tenons: à savoir que le problème de Chypre ne peut être résolu sans tenir

compte de la volonté de la population chypriote elle-même, en un mot il ne peut l'être contre les vœux des Chypriotes. Il ne peut y avoir de solution si la souveraineté de Chypre n'est pas acceptée; s'il y a atteinte à cette souveraineté; s'il y a tentative de limitation de la souveraineté de Chypre par quelque moyen que ce soit. Il ne peut y en avoir enfin s'il y a une quelconque tentative de démembrement de Chypre, qui, depuis l'aube de l'histoire et tout au cours des âges, a été une entité intacte, car le fait qu'il y ait à Chypre des populations d'origines ethniques différentes est relativement récent.

165. En ce qui concerne les souffrances des réfugiés turcs à la suite des combats, mon gouvernement a avancé de nouvelles propositions et annoncé la mise à exécution d'un nouveau programme, pas plus tard que le 24 septembre 1965. Dans une déclaration, le Président de Chypre a offert, premièrement, de réparer ou de reconstruire en totalité toutes les maisons turques qui ont pu être endommagées ou détruites dans toutes les localités de l'île. Je ne vais pas argumenter avec le Ministre des affaires étrangères de Turquie pour savoir quel est le nombre réel de maisons détruites, pas plus je pense qu'il ne me chercherait querelle en ce qui concerne le nombre réel de maisons détruites par les bombardements turcs. Deuxièmement, mon gouvernement a offert une assistance financière pour la réadaptation de tous les Chypriotes turcs qui ont été forcés par les dirigeants turcs à abandonner leurs villages. En troisième lieu, il offre de leur fournir les moyens d'exercer leur métier ou leur profession et de les aider à trouver du travail, et il offre également d'accorder un soutien financier à ceux qui ne peuvent plus travailler. Il propose enfin de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer au mieux leur sécurité et leur protection.

166. Ces propositions ne s'adressent qu'à cette partie de la population chypriote turque, qui est en ce moment dans une situation difficile. Car il est bien connu que la majorité de la population turque vit paisiblement, mêlée à ses compatriotes grecs, et travaille en parfaite harmonie avec eux comme par le passé. Il est absolument faux de prétendre que les Grecs et les Turcs de Chypre ont toujours formé deux groupes de population distincts. C'est là une autre idée — fautive d'ailleurs — qui a été avancée aujourd'hui par le Ministre turc. Il n'existe aucune division avant les événements.

167. Quant à savoir comment a commencé cette division, comment elle a été encouragée et comment elle a été ultérieurement exploitée pour devenir la chose politique d'autres pays, nous aurons largement le temps et l'occasion de nous en occuper le moment venu à la première Commission et probablement plus tard en séance plénière.

168. Je souhaite conclure par une citation tirée de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Turquie. La voici:

"La Charte" — celle des Nations Unies — "incarne les aspirations profondes de l'humanité et les principes qu'elle énonce constituent les critères sur la base desquels l'action de tous les pays, grands

et petits, est jugée par l'opinion publique mondiale."
(1343ème séance, par. 82.)

Je suis parfaitement d'accord avec lui et je l'inviterai volontiers à souhaiter avec moi que la Charte des Nations Unies soit intégralement et totalement respectée dans le cas de Chypre.

169. J'estime qu'il n'est pas possible de considérer Chypre comme un membre de second ordre des Nations Unies, et c'est bien la question dont vous serez saisi: Chypre est-il un membre de second ordre des Nations Unies ou un Etat souverain à part entière, ayant les mêmes droits que tous les Etats représentés ici, jouissant des mêmes privilèges et se voyant appliquer les mêmes principes? C'est seulement en abordant le problème de Chypre dans l'esprit des Nations Unies, et non de la manière dont quelques-uns l'abordent sans doute — selon qu'ils sont bien ou mal disposés, comme l'a dit ce matin le Ministre des affaires étrangères du Mali —, qu'on peut y apporter une solution durable. Nous, citoyens et gouvernement de Chypre, nous sommes plus impatients que quiconque de voir le problème résolu d'une façon durable, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

170. Le PRESIDENT: Le représentant du Royaume-Uni a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

171. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je désire exercer ce droit pour répondre très brièvement aux discours qui ont été prononcés aujourd'hui [1343ème séance] par les représentants du Mali et du Liban au sujet de la question d'Aden. D'autres occasions d'aborder cette question se présenteront, et je n'ai pas l'intention de retarder les débats de l'Assemblée en faisant le récit d'événements passés ou en examinant en détail la situation actuelle de l'Arabie du Sud. J'aimerais cependant souligner certains faits.

172. Je dirai en premier lieu que mon gouvernement s'est fixé pour objectif de rattacher à la colonie d'Aden un certain nombre de protectorats pour former un Etat unique, indépendant et viable en Arabie du Sud. De remarquables résultats ont déjà été obtenus. Notre objectif, qui est de permettre à l'Arabie du Sud d'accéder à l'indépendance dès 1968 sous la forme d'un Etat souverain unifié, n'a pas soulevé d'opposition quand nous l'avons fait connaître. Mon gouvernement confirme cet objectif. En second lieu, il n'a pas ménagé ses efforts et entend bien les poursuivre pour parvenir à son but, au moyen de consultations et grâce à la coopération de tous les intéressés. Troisièmement, tous ces efforts ont été compromis à Aden par une campagne terroriste, employant des moyens tels que l'assassinat, l'attaque de civils, y compris de femmes et d'enfants; par le refus des ministres d'Aden de condamner ce terrorisme, et par le soutien public qu'ils ont accordé à ceux qui organisaient la campagne terroriste de l'extérieur. J'ajoute enfin que pour rétablir l'ordre il s'est avéré nécessaire de suspendre la Constitution de l'Etat d'Aden et de lui seul. La Constitution fédérale reste pleinement en vigueur, et le Haut Commissaire d'Aden a reçu tous pouvoirs pour gouverner directement l'Etat d'Aden à l'heure actuelle.

173. Le Royaume-Uni souhaite vivement que le rétablissement d'un gouvernement efficace à Aden fasse renaître l'atmosphère de confiance publique, dans laquelle un terrorisme inspiré de l'étranger ne pourra plus se donner libre cours, et qui est indispensable pour que dès que possible la fédération se dirige dans l'ordre vers l'indépendance.

174. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

175. **M. ISIK (Turquie)**: Je suis au regret de devoir revenir à la tribune. Je m'en serais abstenu volontiers si les propos tenus tout récemment m'en avaient laissé le choix. Je conviens que ce n'est ici ni le moment ni le lieu de discuter du problème de Chypre. J'en conviens et je crois que je tiendrai parole. Je ne ferai pas une déclaration de renonciation tout en énumérant les problèmes les plus importants de la question de Chypre.

176. Je voudrais simplement attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que les divergences de vues entre les parties existent toujours. Mais ce qu'il conviendrait de faire, c'est de ne pas essayer de transformer le sens des déclarations de chacune des parties. Je dois vous avouer que j'ai éprouvé beaucoup de difficultés à reconnaître mes interventions

en écoutant tout à l'heure les propos qui m'ont été attribués à cette tribune.

177. Je voudrais répéter de nouveau, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que le Gouvernement turc, je dirai même les gouvernements turcs, et j'ajouterai la Turquie elle-même n'expriment d'autres souhaits que de voir résolu le problème de Chypre d'une manière qui donne satisfaction à l'ensemble de toutes les parties intéressées. Nous ne pensons pas que derrière des principes on puisse défendre des idées que toute l'humanité condamne. On ne peut pas essayer de défendre la souveraineté tout en essayant de mettre fin à l'indépendance d'un Etat. La Turquie s'est engagée à respecter l'indépendance de l'île, elle la respectera tant que les droits de la communauté turque dans l'île ne seront pas violés.

178. J'estime qu'il convient qu'en cette assemblée nous tous — c'est un appel à tous que je lance — nous nous abstenions de faire ressortir les différends. Au contraire, nous devrions aborder ici tous les problèmes sans exception, de manière que l'accord puisse se réaliser. Je puis vous assurer que c'est dans cet esprit que la délégation turque, tant à la Première Commission qu'en tous autres lieux, abordera et examinera cette question. C'est tout ce que j'avais l'intention de dire pour le moment.

La séance est levée à 18 h 10.